



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017

Netgem

Société anonyme au capital de 5.932.933,40 euros

10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

www.netgem.com tél. +33 1 55 62 55 62

R.C.S. Nanterre 408 024 578

Code ISIN FR0004154060

Sommaire

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel	10
2. Rapport de Gestion	11
2.1. Activité et faits marquants du Groupe en 2017	12
2.1.1. Vue d'ensemble	12
2.1.2. Faits marquants de l'exercice	13
2.1.3. Périmètre de consolidation	14
2.2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe	15
2.2.1. Compte de résultat consolidé	15
Analyse de la performance opérationnelle du Groupe	15
Analyse du résultat net	15
Résultat par actions	16
2.2.2. Bilan et structure financière	16
Liquidités et ressources en capital	16
Capitaux propres consolidés et passifs	17
Capitaux propres et effet de levier financier	17
Actions émises sur l'exercice	17
Politique d'investissement	17
Activité en matière de recherche et développement	17
2.3. Comptes individuels 2017 de Netgem SA	18
2.3.1. Généralités	18
2.3.2. Chiffres clés sociaux	18
2.4. Évolution récente et perspectives 2018	19
2.4.1. Évolution récente et événements post clôture	19
2.4.2. Perspectives	19
2.5. Filiales et participations	20
2.5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées	20
Entrée de périmètre	20
Sorties du périmètre	20
Variation du périmètre	20
2.5.2. Activité des filiales	20
2.5.3. Tableau des filiales	21
2.6. Proposition d'affectation du résultat	22
2.7. Négociation par Netgem de ses propres actions	23
2.7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité	23
2.7.2. Achat d'actions de la Société	24
2.8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier	25
2.9. Participation des salariés au capital	26

2.10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques	27
2.10.1. Juste valeur des instruments financiers	27
2.10.2. Informations sur les risques	27
Risques de liquidité	27
Risques de marché	27
Risques de change	27
Risques de taux	28
Risques sur actions	28
Risques sur matières premières	28
Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays	29
Risques opérationnels	30
Risque du fait des produits, logiciels ou services	30
Dépendance de la croissance du Groupe vis-à-vis du marché de la maison connectée et des services liés	30
Perspectives de développement, risques liés à la concurrence	30
Propriété intellectuelle	30
Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs	31
Risques liés au contrôle qualité des produits	32
Risques liés à ses hommes clés	32
Risques juridiques	32
Risque lié aux fraudes et actes de malveillance informatique.	32
Risque de corruption et de fraude	33
Risque fiscal et URSSAF	33
Risques industriels ou environnementaux	33
Risques liés à sa participation dans Vitis	33
2.11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	35
2.12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	36
2.12.1. Référentiel	36
2.12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles	36
2.12.3. Processus de production des comptes	36
2.12.4. Processus de consolidation	36
2.12.5. Processus de préparation des états financiers	37
2.13. Responsabilité sociale et environnementale	38
2.13.1. Informations sociales	38
a. Emploi	38
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	38
Embauches et licenciements	39
Rémunérations et leur évolution	39
Plan d'Intéressement, Plan d'Épargne Entreprise et Accord de Participation	39
Programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions	40

Plans d'attribution d'actions gratuites	40
b. Organisation du travail	41
Organisation du temps de travail	41
Absentéisme	41
c. Relations sociales	41
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	41
Bilan des accords collectifs	41
d. Santé et sécurité	42
Les conditions de santé et sécurité au travail	42
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	42
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	42
e. Formation	42
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	42
Le nombre total d'heures de formation	42
f. Égalité de traitement	42
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	42
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	43
La politique de lutte contre les discriminations	43
g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	43
2.13.2. Informations environnementales	43
a. Politique générale en matière d'environnement	43
Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	43
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	44
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	44
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.	44
b. Pollution et gestion des déchets	44
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.	44
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	44
c. Économie circulaire	44
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	45
L'utilisation des sols	47
d. Changement climatique	47
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	47
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	47
e. Protection de la biodiversité	47

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	47
2.13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	48
a. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe	48
En matière d'emploi et de développement régional	48
Sur les populations riveraines ou locales	48
En matière d'accès aux biens culturels	48
b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	48
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	48
Les actions de partenariat ou de mécénat	48
c. Sous-traitance et fournisseurs	48
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	48
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	48
d. Loyauté des pratiques	49
Les actions engagées pour prévenir la corruption	49
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	49
e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	49
2.14. Autres informations	50
2.14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2017	50
2.14.2. Dépenses non déductibles	50
2.14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires	50
2.14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	50
2.14.5. Autres informations	50
2.15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices	51
3. Comptes consolidés 2017	52
3.1. État du résultat global	52
3.2. État de la situation financière	53
3.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	54
3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	55
4. Annexes aux comptes consolidés	56
4.1. Généralités	57
4.1.1. NOTE 1 - Faits marquants	57
4.1.2. NOTE 2 - Principes comptables	58
Référentiel comptable - Déclaration de conformité	58
Évolutions des règles et méthodes comptables	58
Bases de préparation – recours à des estimations	59
Méthodes de consolidation	59
Date de clôture	60
Principes de conversion	60
Présentation des états financiers	61

Méthode d'évaluation	61
Regroupements d'entreprises	61
Immobilisations incorporelles	62
Immobilisations corporelles	63
Actifs financiers non courants	63
Participation dans les entités associées	63
Chiffre d'affaires et garanties	63
Stocks	64
Créances	64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64
Dépréciation	65
Provisions	65
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	65
Avantages du personnel	66
Impôt sur le résultat	67
Résultats par action	67
Information sectorielle	67
Titres de l'entreprise consolidante	67
Instruments financiers	68
Subventions	68
4.1.3. NOTE 3 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise	68
Périmètre de consolidation	68
4.1.4. NOTE 4 Secteurs opérationnels	69
4.2. État du résultat global	70
4.2.1. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel	70
Effectifs	70
Charges de personnel	70
4.2.2. NOTE 6 Frais de recherche et développement	70
4.2.3. NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels	70
4.2.4. NOTE 8 Résultat financier	71
4.2.5. NOTE 9 Impôts sur les résultats	71
Ventilation de la charge ou du produit d'impôts	71
Impôts différés	71
<i>Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière</i>	71
Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique	72
4.3. État de la situation financière	73
4.3.1. NOTE 10 Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises	73
4.3.2. NOTE 11 Immobilisations incorporelles	73
4.3.3. NOTE 12 Immobilisations corporelles	74
4.3.4. NOTE 13 Participation dans les entités associées	75
4.3.5. NOTE 14 Actifs financiers	75
4.3.6. NOTE 15 Stocks	75

4.3.7. NOTE 16	Clients et comptes rattachés	76
4.3.8. NOTE 17	Autres actifs courants	76
4.3.9. NOTE 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
4.3.10. NOTE 19	Capitaux propres et informations sur le capital	76
	Capital social	76
	Gestion des capitaux propres	77
	Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	77
	Options de souscription et/ ou d'achat d'actions	77
	Programme d'actions gratuites	78
	Programme d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2017	78
	Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2017	78
	Programme d'achat d'actions	78
	Avantages remis au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres	79
4.3.11. NOTE 20	Provisions pour retraite	79
4.3.12. NOTE 21	Provisions	80
4.3.13. NOTE 22	Passifs financiers	80
4.3.14. NOTE 23	Fournisseurs et comptes rattachés	80
4.3.15. NOTE 24	Autres passifs courants	80
4.3.16. NOTE 25	Actifs et passifs financiers	81
4.4.	Informations complémentaires	83
4.4.1. NOTE 26	Juste valeur des instruments financiers et informations sur les risques financiers	83
4.4.2.	Informations sur les risques	83
	Risques de liquidité	83
	Risques de marché	83
	Risques de change	83
	Risques de taux	84
	Risques sur actions	84
	Risques sur matières premières	85
	Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays	85
4.4.3. NOTE 27	Engagements hors état de la situation financière	86
	Opérations courantes	86
	Engagements financiers reçus	86
4.4.4. NOTE 28	Rémunération des dirigeants	86
4.4.5. NOTE 29	Informations sur les parties liées	87
	Filiales	87
	Relations avec d'autres parties liées	87
4.4.6. NOTE 30	Événements post-clôture	87
4.4.7. NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	88
	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	88
	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	88
4.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
5.	Comptes annuels 2017	94

5.1. Compte de résultat de Netgem SA	94
5.2. Bilan de Netgem SA	95
5.3. Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA	96
5.4. Annexes aux comptes annuels	97
5.5. Généralités	98
5.5.1. NOTE 1 Principes et méthodes comptables	99
Opérations en devises	99
Chiffre d'affaires et garanties	99
Immobilisations incorporelles	99
Immobilisations corporelles	100
Immobilisations financières	100
Stocks	100
Créances clients	100
Charges et produits constatées d'avance	100
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	100
Provisions pour risques et charges	101
Engagements de retraite	101
Droit individuel à la formation	101
Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette	102
Risque de change	102
Risque de crédit et risques de concentration	102
Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	102
Actions propres	103
Instruments financiers	103
Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables	103
5.5.2. NOTE 2 Faits marquants de la période	103
5.5.3. NOTE 3 Informations par secteur d'activité et secteur géographique	104
5.6. Compte de résultat	105
5.6.1. NOTE 4 Chiffre d'affaires	105
5.6.2. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel	105
Effectifs	105
Charges de personnel et engagements de retraite	105
5.6.3. NOTE 6 Frais de recherche et développement	105
5.6.4. NOTE 7 Résultat financier	106
5.6.5. NOTE 8 Résultat exceptionnel	106
5.6.6. NOTE 9 Impôts	106
5.7. Bilan	108
5.7.1. NOTE 10 Immobilisations incorporelles	108
5.7.2. NOTE 11 Immobilisations corporelles	109
5.7.3. NOTE 12 Immobilisations financières	109
Netgem@TV Ltd	110
Netgem Singapour	110

Netgem Australie	110
Netgem Mexico	110
Glowria Luxembourg	110
Vitis	110
Connected Labs	110
Dépôts & cautionnements	110
Autres immobilisations financières	110
5.7.4. NOTE 13 Stocks	111
5.7.5. NOTE 14 Clients et comptes rattachés	111
5.7.6. NOTE 15 Autres créances	111
5.7.7. NOTE 16 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	112
5.7.8. NOTE 17 Capitaux propres	113
Capital social	113
Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	113
Options de souscription et/ ou d'achat d'actions	113
Programme d'actions gratuites	114
Programme d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2017	114
Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2017	114
Programme d'achat d'actions	114
5.7.9. NOTE 18 Provisions	115
5.7.10. NOTE 19 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115
5.7.11. NOTE 20 Dettes fiscales et sociales	115
5.7.12. NOTE 21 Autres dettes	116
5.8. Informations complémentaires	116
5.8.1. NOTE 22 Engagements hors bilan	116
Engagements de location	116
Engagements industriels	116
Engagements donnés ou reçus	117
5.8.2. NOTE 23 Soldes et transactions avec les entreprises liées	117
5.8.3. NOTE 24 Charges constatées d'avance	117
5.8.4. NOTE 25 Événements postérieurs	117
5.8.5. NOTE 26 Liste des filiales et participations	118
5.8.6. NOTE 27 Détail des charges à payer	119
5.8.7. NOTE 28 Honoraire des commissaires aux comptes	119
5.9. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	120
5.10. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	126
Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale	126
6. Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société	128
7. Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	129

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Joseph Haddad

Président du conseil d'administration, assumant les fonctions de Directeur Général

2. Rapport de Gestion

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, le présent rapport de gestion accompagne les comptes annuels et les comptes consolidés. Il comprend les informations mentionnées à l'article L225-100-1 du Code de commerce.

Les commentaires qu'il contient portant sur l'activité du Groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS.

Les commentaires portant sur l'activité de la Société sont établis sur la base des comptes annuels.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

2.1. Activité et faits marquants du Groupe en 2017

2.1.1. Vue d'ensemble

- Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en millions d'euros	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	61,8	74,3	-17%
Marge brute	24,6	27,5	-11%
Résultat opérationnel courant (ROC)	6,0	5,5	14%
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	4,7	6,3	-26%
RNPG par action (en €)	0,13	0,16	
Résultat net global	4,4	6,5	
Cash-flow opérationnel après investissement (1)	12,5	(6,5)	
Cash-flow lié aux opérations de financement et incidence des variations des cours de devises	(35,0)	3,1	
Variation nette de la trésorerie	(22,6)	(3,6)	

(1) Il comprend les flux nets de trésorerie générés par l'activité et ceux liés aux opérations d'investissement.

- Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres et endettement		
Capitaux propres, part du Groupe	27,7	54,2
Passifs financiers courants et non courants	5,9	9,6
Analyse de la trésorerie nette		
A. Liquidités	10,2	32,8
B. Passifs financiers courants	3,0	3,3
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	7,2	29,5
D. Passifs financiers non courants	2,9	6,3
E. Trésorerie nette (C)-(D)	4,4	35,8

2.1.2. Faits marquants de l'exercice

L'activité de l'année 2017 a été caractérisée par la bonne performance des clients européens, qui continuent de recruter de nouveaux abonnés à leurs offres de divertissement construites sur plate-forme Netgem. Deux ouvertures de marché dans la zone Europe Middle East ont été également annoncées, en particulier l'Allemagne, marché sur lequel le Groupe entend se renforcer.

Cette performance en Europe a ainsi compensé un ralentissement en Asie et l'impact de l'accord de licence logicielle avec ZTE et Totalplay au Mexique, et la baisse des ventes de matériel qui s'en est suivie.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de développer Diamond, sa plate-forme de set-top-box virtuelle, et son offre Soundbox.

Diamond est déployée auprès de plusieurs clients historiques du Groupe et répond au mouvement inéluctable vers la virtualisation des services de divertissement et est une passerelle vers des offres élargies à l'ensemble de la maison connectée. L'utilisation de la plate-forme virtuelle Diamond a notamment permis à notre client historique Elisa – 1^{er} opérateur finlandais – d'étendre son offre de télévision en Estonie, avec le lancement du service Bing TV en septembre 2017.

Soundbox permet d'enrichir Diamond de services de musique connectée et d'accéder à l'ensemble des services audio et vidéo à travers une barre de son, sans avoir besoin de set-top box.

En octobre 2017, Netgem a acquis 100% des actions de la société Connected Labs, qui détient la marque et plate-forme logicielle audio Voxtok. Cette dernière a été entièrement intégrée à Diamond et Soundbox.

En septembre 2017, les marques hi-fi audio Tangent (Danemark) et Elipson (France) se sont associées à Netgem pour commercialiser les solutions Soundbox.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a décidé de faire évoluer sa communication financière en rendant public sa base d'abonnés actifs. Cet indicateur fait partie des données analytiques recueillies en temps réel par notre plate-forme Diamond, laquelle connecte tous les appareils et applications TV déployés. C'est un indicateur clé du développement de l'offre de divertissement de nos clients et un indicateur avancé des opportunités de monétisation future au travers de nouveaux services.

La base d'abonnés actifs a augmenté de 18% par rapport à fin décembre 2016 pour atteindre près de deux millions d'utilisateurs quotidiens à fin décembre 2017.

Afin de mieux refléter son activité, le Groupe a aussi décidé de rendre public sa marge brute chaque trimestre.

Vitis, filiale à 56,3 % du Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France, continue d'augmenter sa base d'abonnés. Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes de Netgem depuis novembre 2016.

En novembre 2017, la société a acheté dix millions de ses propres actions au prix unitaire de € 2,5 dans le cadre d'une offre publique d'achat d'actions. Cette opération a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les résultats favorables des efforts entrepris par la Société pour adapter son offre de produits à l'évolution des attentes des consommateurs et des besoins des opérateurs ;
- la filialisation de Vitis et l'accord stratégique avec le groupe ZTE, permettant une réduction sensible des besoins d'investissement et de financement du besoin en fonds de roulement ;

lesquels ont permis au Conseil d'administration de considérer que la Société était en mesure de servir ses clients, réaliser son plan de développement et continuer à innover avec une structure bilancielle allégée dans un modèle "asset light", permettant de distribuer aux actionnaires une grande partie de la trésorerie disponible.

Le 7 novembre 2017, à l'issue de cette opération, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital de Netgem en annulant les 10 millions actions acquises dans le cadre de l'offre et 1,7 millions d'actions auto-détenues.

La Société a par ailleurs continué son programme d'achat d'actions et a acheté 374 194 de ses propres actions à un prix unitaire moyen d'environ € 2,27 au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, elle détenait environ 1,9 millions de ses actions, soit 6,3% de son capital (contrat de liquidité inclus).

En fin d'année 2017, Netgem a mis en place une ligne à court terme (non tirée et non confirmée) de financement sur actifs de 15 millions d'euros avec l'une de ses banques.

Au cours de l'année, 300 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,15 par action à ses actionnaires en juin 2017. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2014 ;
- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016.

Le mandat d'administrateur de la société Eximium a expiré à l'issue de l'assemblée générale du 1er juin 2017 et, conformément au souhait de celle-ci, n'a pas été renouvelé.

2.1.3. Périmètre de consolidation

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est indiqué dans la note 3 des annexes aux comptes consolidés.

Au cours de l'année 2017, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 61,3% à 56,3 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Océinde au travers de l'exercice de 110 000 bons de souscriptions.

La seule variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice est l'acquisition de Connected Labs, société dont Netgem détient 100% du capital au 31 décembre 2017.

2.2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe

2.2.1. Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

Données IFRS en millions d'euros	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	61,8	74,3	-17%
Marge brute	24,6	27,5	-11%
Résultat opérationnel courant (ROC)	6,3	5,5	14%
Résultat opérationnel	7,0	8,7	-19%

Le chiffre d'affaires consolidé sur l'ensemble de l'année 2017 s'est établi à € 61,8 millions, en baisse de 17% par rapport à l'exercice 2016. La marge brute 2017 a atteint € 24,6 millions, en baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires et la marge brute ont progressé en Europe en 2017 par rapport à 2016, mais ont été impactées par l'accord de licence logicielle avec ZTE et Totalplay au Mexique et la baisse des ventes de matériel qui s'en est suivie.

Vitis, le prestataire de services de La Fibre Videofutur en France, n'est plus inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 3 novembre 2016. Si Vitis n'avait pas été consolidée en 2016, le chiffre d'affaires consolidé et la marge brute en 2016 auraient été respectivement de € 70,3 millions et de € 26,4 millions. De par leur nature, les informations proforma traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

Les dépenses opérationnelles ont baissé de 17% à € -18,3 millions du fait principalement de la mise en équivalence de la société Vitis depuis le 3 novembre 2016. Le Groupe a maintenu un effort significatif de R&D en 2017, comparable à 2016.

Le résultat opérationnel courant 2017 s'établit à € 6,3 millions, en croissance de 14%, confirmant la tendance observée en 2016 de retour à la profitabilité.

Le résultat d'exploitation atteint € 7,0 millions en 2017, impacté positivement par les augmentations de capital dans Vitis par Réunicable en 2017, afin de financer son développement. Le résultat opérationnel 2016 intègre un résultat important de cession lié à la transaction Vitis (€ +3,9 millions).

Analyse du résultat net

L'analyse s'effectue comme suit :

Données IFRS en millions d'euros	2017
Résultat opérationnel	7,0
Résultat financier	0,2
Quote-part des entreprises associées	(2,0)
(Charge) Produit d'impôt	(0,6)
Résultat net, part du Groupe	4,7
Autres éléments du résultat global	(0,3)
Résultat net global	4,4

Le résultat financier atteint € 0,2 million et comprend principalement € 0,7 million de produits de placement de la trésorerie du Groupe au cours de l'année et une perte de change de € -0.6 million, principalement liée au débouclage d'opérations de change à terme.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de € -0,6 million et de la quote-part de pertes mises en équivalence de € -2,0 millions sur Vitis, le Groupe réalise un bénéfice net de € 4,7 millions en 2017 (part du groupe).

Résultat par actions

Le gain net, part du Groupe, s'établit à € 0,13 par action en 2017, contre € 0,16 en 2016.

2.2.2. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2017, le total du bilan consolidé s'établissait à € 59,5 millions contre € 89,6 millions au 31 décembre 2016. La variation du total de bilan est principalement due à l'opération d'OPRA réalisée en novembre 2017.

Liquidités et ressources en capital

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données IFRS en millions d'euros	2017	2016
Flux nets de trésorerie générés (consommés) par l'activité	14,0	4,9
<i>dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts</i>	6,4	7,6
<i>dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)</i>	8,0	(2,8)
<i>dont impôt versé</i>	(0,4)	0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1,5)	(11,4)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(35,0)	3,1
Incidence des variations des cours de devises	(0,1)	(0,2)
Variation nette de trésorerie	(22,6)	(3,6)

L'activité du Groupe a généré € 14,0 millions de trésorerie nette d'impôt en 2017. La diminution du besoin en fonds de roulement de € 8,0 millions en 2017 s'explique principalement par le remboursement de crédits de TVA en France.

Les flux de trésorerie liés aux investissements comprennent la mise en place de solutions de financement et leurs remboursements.

Les flux de trésorerie liés au financement comprennent : € -25,9 millions de rachat d'actions, € -5,7 millions de dividendes versés en 2017, € +0,7 million d'intérêts reçus et € -4,0 millions de remboursement d'affacturage pour les financements mentionnés ci-dessus.

Le solde de trésorerie du Groupe à la fin de l'année 2017 s'élevait à € 10,2 millions, en baisse de € 22,6 millions.

Le Groupe a principalement financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres et considère qu'il ne supporte pas un risque de liquidité.

Capitaux propres consolidés et passifs

Capitaux propres et effet de levier financier

Les capitaux propres atteignent € 27,7 millions au 31 décembre 2017.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement modéré, le Groupe considère qu'il n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

Actions émises sur l'exercice

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à €5,9 millions et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de € 0,20.

Au cours de l'exercice 2017, la société n'a émis aucune action nouvelle.

Politique d'investissement

Le tableau ci-après récapitule le montant des investissements incorporels et corporels réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi que leur mode de financement :

Données en millions d'euros	2017	2016
Investissements autofinancés :	0,1	1,3
Investissements incorporels	0,0	0,8
Investissements corporels	0,1	0,5
Investissements financés par crédit-bail :	0,0	0,0
Investissements incorporels	0,0	0,0
Investissements corporels	0,0	0,0
Total investissements	0,1	1,3
<i>dont part autofinancée</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>dont part financée par crédit-bail</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>

Sur l'exercice écoulé, les investissements corporels se sont élevés à € 0,1 million.

Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du Groupe en matière de recherche et développement ont représenté € 5,9 millions en 2017. Ils sont principalement constitués de dépenses de personnel chez Netgem SA et intègrent le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Pour plus de détails concernant ces frais, se reporter à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.3. Comptes individuels 2017 de Netgem SA

2.3.1. Généralités

L'activité de Netgem SA (la « **Société** ») est centrée autour du développement et de la commercialisation de solutions de divertissement pour la maison connectée. Pour plus de commentaires sur cette activité, se reporter à la section 2.1 ci-dessus.

2.3.2. Chiffres clés sociaux

Données en millions d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	37,8	42,9
Résultat d'exploitation	0,8	1,1
Résultat net	6,7	1,4
Trésorerie nette disponible	13,0	35,8
Total capitaux propres	22,1	49,5
<i>dont capital social</i>	5,9	8,3
Total bilan	44,7	71,1

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint € 37,8 millions en 2017, en baisse de 12 % par rapport à 2016 qui intégrait 8 mois de chiffre d'affaires Vitis.

La société enregistre un résultat d'exploitation de € 0,8 million. Après prise en compte d'un gain financier de € 4,5 millions, intégrant principalement les dividendes distribués par sa filiale à Singapour, d'un gain exceptionnel de € 0,3 million et d'un gain d'impôt de € 1,1 millions, la société enregistre un bénéfice net de € 6,7 millions.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement nul, la Société considère qu'elle n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

2.4. Évolution récente et perspectives 2018

2.4.1. Évolution récente et événements post clôture

Le Conseil d'administration de la Société proposera à ses actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2018, un dividende de € 0,10 par action.

En janvier 2018, lors du CES de Las Vegas, Voxtok a annoncé avoir signé un partenariat avec Napster, fournisseur de musique en streaming, intégrant à sa plate-forme musicale près de 40 millions de titres et méta data.

2.4.2. Perspectives

D'ici la fin 2018, le Groupe achèvera la transformation de son offre et de son business model de fournisseur de Set-Top-Box à fournisseur de "TV-as-a-Service". La valeur résulte désormais des services de contenu et de technologie dérivés de l'utilisation du service de télévision par le consommateur final, tandis que les revenus de matériel reflètent l'acquisition directe ou indirecte d'un nouveau client et ne constituent plus un facteur de valeur pour le Groupe.

Le Groupe s'attend à ce que cette transformation aligne ses intérêts à long terme avec ceux de ses clients et de ses partenaires de distribution et ouvre de nouvelles opportunités de développement, détaillées ci-dessous.

Le Groupe est désormais en mesure de tirer parti de l'infrastructure de cloud et du moteur d'agrégation de contenus qu'il a développés pour les services triple play de ses clients, afin de répondre aux opportunités de croissance stratégique du marché de l'OTT.

L'émergence de l'OTT implique que les offres de divertissement de nouvelle génération pourront et seront dégroupées des offres de connexion Internet à haut débit, ce qui ouvre de nouvelles opportunités de distribution. En fonction de la situation locale de chaque marché, le Groupe cherchera à répondre à certaines de ces opportunités, directement ou en partenariat avec ses Clients. Les nouvelles opportunités comprennent des offres groupées de TV avec des forfaits mobiles ou des offres groupées de TV avec des appareils électroniques grand public.

D'un point de vue financier, le Groupe estime que 2018 marquera un tournant, avec l'impact combiné de la transformation SaaS des années précédentes et de la contribution des nouvelles initiatives OTT, initiant une phase de croissance pluriannuelle du revenu net (lequel est défini comme le chiffre d'affaires diminué du coût du matériel vendu) et de l'ebitda.

Après plusieurs années où la priorité financière du Groupe était la génération de cash, la croissance est maintenant le nouvel objectif principal ; la rémunération variable 2018 des dirigeants du Groupe sera exclusivement liée aux objectifs de croissance par rapport à l'année 2017.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

Le Groupe étudie de nouvelles opérations de financement sécurisées afin de soutenir la croissance de ses clients à l'International. L'encours net total des opérations de ce type devrait continuer de décroître en 2018.

2.5. Filiales et participations

2.5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

Entrée de périmètre

La variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice est l'acquisition de Connected Labs, société dont Netgem détenait 100% du capital au 31 décembre 2017.

Sorties du périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

Variation du périmètre

Au cours de l'année 2017, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 61,3% à 56,3 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Océinde au travers de l'exercice de 110 000 bons de souscriptions.

2.5.2. Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution au résultat net des filiales en intégration globale a été de € 2,7 million.

En 2017, l'opérateur fibre Vitis, mis en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem, s'est développé et a réalisé un chiffre d'affaires de € 5,6 millions et une perte d'exploitation de € 3,5 millions. Sa position de trésorerie en fin d'année 2017 s'établissait à € 5,3 millions.

2.5.3. Tableau des filiales

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales en intégration globale											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	283	100%	49	49	0	0	9 582	894	4 079	
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	838	100%	53	53	0	0	2 052	94	0	
Netgem Mexico (USD)	12	751	100%	9	9	0	0	2 827	84	0	
Netgem @TV Ltd (GBP)	1	(190)	100%	1	0	0	0	18 454	1 853	0	
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(73)	100%	31	0	60	0	0	(7)	0	Comptes 2016
Connected Labs (EUR)	126	(555)	100%	300	300	0	0	647	(607)	0	
Participations											
VITIS SA (EUR)	1 529	9 011	56%	2 340	2 340	0	0	7 414	(4 112)	0	1 ^{er} exercice comptable de 16 mois
Digitime SAS (EUR)	37	303	50%	19	0	0	0	413	(17)	0	En cours de liquidation
Franchisés Videofutur (EUR)	na	na	na			na	na	na	na		

2.6. Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes consolidés et sociaux 2017 :

- de constater que le montant de la réserve légale est supérieur à 10% du capital social au 31 décembre 2017 et décider en conséquence de distribuer le montant excédentaire de € 233 914,34 et de réduire le montant de la réserve légale du même montant ;
- de constater que le bénéfice de l'exercice 2017 de € 6 736 974,09 augmenté, d'une part, du poste « Autres réserves » à hauteur de € 8 619 618,78 et, d'autre part, du montant excédentaire de la réserve légale à hauteur de € 233 914,34, porte le bénéfice distribuable à la somme de € 15 590 507,21 ;
- d'approuver les propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation du bénéfice distribuable et la fixation du dividende ;
- de décider en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
 - o au dividende pour un montant de € 2 966 466,70 et ;
 - o au poste « Autres réserves » pour un montant de €12 624 040,51.

Sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2017, soit 29 664 667 actions, le dividende proposé représente € 0,10 par action.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Rappelons que la Société a distribué :

- en juin 2017 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- en juin 2016 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- en juin 2015 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- en juin 2014 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- en juin 2013 un dividende en espèces de € 0,14 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.7. Négociation par Netgem de ses propres actions

2.7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société a mis en place depuis le 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2017, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 106 580 actions propres valorisées à K€ 258 et à K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem.

Ces achats ont été effectués en vertu des autorisations relatives à l'achat d'actions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, dont la dernière en date est celle du 1^{er} juin 2017, et des délibérations consécutives du Conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2017 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme d'achat d'actions.

Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2017 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous :

- Titres concernés : actions ;
- Pourcentage d'achat maximum de capital : 10% ;
- Prix d'achat unitaire maximum : € 4,00 ;
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : € 10 millions ;
- Objectifs du programme d'achat :
 - o l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe Netgem, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre de tout plan d'épargne existant au sein du Groupe Netgem ;
 - o l'annulation éventuelles d'actions ;
 - o l'animation du marché du titre Netgem, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
 - o la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - o la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale ayant approuvé les comptes 2018, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2018.

2.7.2. Achat d'actions de la Société

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 761 675 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 4 410 au cours d'achat, soit € 2,50 par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui n'a pas conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2017.

Pour ce programme, la Société détenait K€ 129 en espèces en compte chez le courtier en charge des achats au 31 décembre 2017.

En 2017, la Société a acheté 374 194 de ses propres actions dans le cadre de ses programmes d'achat d'actions, hors contrat de liquidité. De plus, la Société a racheté 10 millions d'actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions intervenue sur l'exercice écoulé.

En novembre 2017, la Société a annulé 11 695 717 de ses actions et réduit son capital en conséquence.

2.8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Amf, un récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2017 et portant sur les actions de la Société est présenté ci-après :

Catégorie (1)	Nom	Fonction	Nature de l'opération (2)	Mois de réalisation des opérations	Nombre de titres	Prix moyen unitaire	Montant de l'opération
a	M. Christophe Aulnette	Administrateur	C	Novembre 2017	123 387	2,50	K€ 308
a	J.2.H.	Administrateur	C	Novembre 2017	5 075 549	2,50	K€ 12 689
c	NetIPTV Management et Participations	-	C	Novembre 2017	60 000	2,50	K€ 150
a	M. Marc Tessier	Censeur	C	Novembre 2017	34 444	2,50	K€ 86
a	Fast Forward	Administrateur	C	Novembre 2017	1 807 874	2,50	K€ 4 520

(1) *Catégorie :*

a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ;

b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;

c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) *Nature de l'opération :*

A : Acquisition ;

C : Cession ;

S : Souscription ;

E : Échange.

2.9. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice social l'état de la participation des salariés au capital social s'établit comme :

- 460 000 actions détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du fonds commun de placement d'entreprise ;
- 669 151 actions détenues nominativement par le personnel de la Société ou la société NetIPTV Management et Participations.

Cette participation représente 1 129 151 actions Netgem au total, soit 3,8% du capital de la Société.

2.10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques

2.10.1. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2017 le Groupe avait contracté les achats à terme suivant :

	GBP / EUR	AUD / EUR
Netgem vend	5 020 000 GBP contre 5 631 780 EUR	390 000 AUD contre 248 014 EUR
Maturité	29/06/2018	29/06/2018
Valorisation Mark to Market (sens de Netgem) en €	+2K€	-3K€

2.10.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie placée du Groupe était investie dans des dépôts à terme ou à vue au sein de banques de type G-SIFI (« *Globally Systemically Important Financial Institution* »). Le Groupe a la possibilité de demander le remboursement de ses placements à tout moment sans s'exposer à un risque de marché important et peut donc mobiliser rapidement la plupart de ses disponibilités. Le Groupe a par ailleurs négocié une ligne d'affacturage avec une de ses banques, avec recours, pour un plafond de financement d'environ € 15 millions. Cette ligne n'a pas été tirée en 2017 et n'est pas confirmée.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2017, la position nette de change par devise est la suivante :

	GBP	USD
Actifs	13 320	16 922
Passifs	(673)	(19 524)
Hors état de la situation financière		
Position nette en devises avant gestion	12 647	-2 602
Couverture	-5 020	0
Position nette en devises après gestion	7 627	-2 602
Position nette en euros après gestion	8 597	-2 169
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	(86)	(22)

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le

permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement, au travers de contrat de change intra-groupe.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP et en AUD, le Groupe est ainsi exposé aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, AUD et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change opérationnel et ne couvre pas le risque de change lié aux investissements dans ses filiales étrangères dont la devise de référence est l'USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise).

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt concerne principalement les liquidités investies en dépôts à terme.

Les dépôts à terme auprès de banques versent une rémunération à taux variable ou à taux fixe

Au 31 décembre 2017, la position nette des actifs et passifs financiers à taux variable est égale à zéro, la trésorerie placée du Groupe étant investie en dépôt à taux fixe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2017, en K€ (données sociales)	Total
1 868 255 actions Netgem, valorisées à 2,42€ par action (cours moyen de décembre 2017)	4 521

Risques sur matières premières

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements financiers (dépôts à terme et dépôts à vue).

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2017.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe, Asie et Amérique latine.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2017	2016	2015	2014	2013
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	62,4%	66.3%	71.8%	62.3%	76.3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	91,2%	86.2%	88.3%	87.3%	88.8%

En 2017, 2 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2017 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2017
Client 1	22%
Client 2	13%
Client 3	8%
Client 4	8%
Client 5	7%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a étendu ses solutions de financement sécurisé à moyen terme pour certains clients stratégiques.

Depuis fin 2017, le Groupe étudie de nouvelles opérations de financement sécurisées afin de soutenir la croissance de ses clients à l'International.

L'encours net total des opérations de ce type devrait continuer de décroître en 2018.

Si un défaut de paiement avéré survenait sur ces solutions de financement, celui-ci aurait un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

+ de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI en dépôts à terme et à vue.

Risques opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont les suivants :

Risque du fait des produits, logiciels ou services

La conception, la réalisation et la commercialisation de terminaux hardware, de logiciels et de services peuvent exposer le Groupe à des actions en responsabilité. Ces actions pourraient être engagées soit par les clients opérateurs, soit, le cas échéant, par des consommateurs finaux.

Pour être en mesure d'assumer ce type de responsabilité, la Société a souscrit à une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang (couverture pour dommages corporels de € 10 millions par sinistre et par an et couverture pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de € 15 millions par sinistre et par an). Cette police intègre aussi la couverture de certaines filiales ; les filiales Netgem Australia, Netgem Singapour et Netgem Mexique ont mis en place leur propre assurance en responsabilité civile professionnelle. La police d'assurance civile générale et professionnelle souscrite par la Société est susceptible d'être actionnée en complément de garantie de ces polices d'assurance locales. Comme pour toutes les polices d'assurance, rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, ces polices trouveront automatiquement à s'appliquer, ni qu'elles s'avéreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société, notamment au vu des systèmes de franchises et exceptions applicables au titre desdites polices d'assurance.

Dépendance de la croissance du Groupe vis-à-vis du marché de la maison connectée et des services liés

La pénétration des produits, des plates-formes et des services du Groupe demeure étroitement liée au développement du marché de la maison connectée et des services liés. Si ces marchés devaient se développer moins rapidement que prévu ou se réduire, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Perspectives de développement, risques liés à la concurrence

Le développement de l'activité du Groupe dépendra, entre autres choses, de sa capacité à satisfaire les demandes de ses clients opérateurs et à convaincre de nouveaux opérateurs d'adopter ses solutions. Si Netgem ne parvenait pas à convaincre un nombre de clients potentiels d'adopter et de commercialiser ses produits ou ses solutions sur une grande échelle, ou si les solutions ou la technologie que le Groupe propose, ou entend proposer, ne sont pas introduits à temps ou se révèlent inadaptés ou de qualité inférieure à celles proposées par la concurrence ou si la Société est dans l'incapacité de gérer de manière satisfaisante ses relations à long terme et de les maintenir avec ses clients, ou si le Groupe n'est pas capable de vendre ses solutions à un prix lui permettant de conserver un niveau de marge satisfaisant, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, ses perspectives de développement peuvent être affectées par la volonté de la part de ses clients de développer des solutions propriétaires, ou d'introduire une deuxième source d'approvisionnement. Enfin, le développement de l'activité du Groupe dépend de l'adoption de ses produits par les utilisateurs finaux qui sont les clients des opérateurs et de l'investissement marketing des opérateurs pour la commercialisation de leurs offres de télévision connectée.

Propriété intellectuelle

La capacité du Groupe à répondre à la pression concurrentielle et à développer des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plates-formes et une technologie développée essentiellement par ses employés. En parallèle, la nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché impose de plus en plus à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies tierces. L'utilisation de certaines de ces technologies tierces peut impliquer la mise en place de contrats de licence avec les tiers détenteurs des droits, licences et brevets.

Le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de logiciels, de brevets, de marques pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie. Cela étant, ses produits reposent sur une technologie constituée d'éléments standards et d'éléments dits « libres » ou de logiciels informatiques dont le Groupe ne peut assurer la protection par des brevets. Le Groupe n'est donc pas en mesure de garantir la validité des droits sur des développements issus de ces logiciels libres, l'absence de violation de droits de tiers, ni que les mesures prises pour protéger ces droits empêcheront toute appropriation fautive par des tiers, des fournisseurs ou des clients de sa technologie et plus exactement du code source y afférant, ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. Il est en outre possible que des sociétés concurrentes aient développé ou développent des produits ou des technologies similaires de façon légale qui empêcheraient l'obtention d'une protection au titre du droit des logiciels, brevets et autres droits de propriété intellectuelle, voire l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation par le Groupe de sa technologie et de ses produits. Par ailleurs, ses produits et sa technologie ainsi que toute application spécifique pourraient, involontairement, être constitutives de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tierces parties. Le Groupe est particulièrement vigilant à éviter que sa technologie ne fasse l'objet de contrefaçon par tous tiers, fournisseurs ou clients.

L'utilisation d'une technologie tierce pourrait également requérir le paiement d'une licence ou de royalties que la Société pourrait ignorer ou ne pas être en mesure d'honorer. La Société s'attend à une augmentation du nombre d'audits diligentés par les détenteurs de licences tierces ou par leur représentant et éventuellement des litiges en contrefaçon ou en violation de droits des tiers (et notamment des brevets) ou autres infractions. Toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences sur le cours de l'action de la Société et détourner l'attention des dirigeants et des cadres de leurs tâches opérationnelles pour une période significative, aurait pour conséquence des coûts de gestion importants, entraînerait des délais dans le déploiement de certaines technologies ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des redevances et/ou des pénalités de retard et/ou des dommages et intérêts, qui pourraient s'avérer prohibitives. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits des licences à des conditions acceptables.

Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs

Depuis son origine, Netgem sous-traite la totalité du processus de production et d'assemblage de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels et commande, indirectement au travers de ses sous-traitants, les composants entrant dans la fabrication de ses produits. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande. Tout défaut ou faillite d'un fournisseur, incident de production et/ou non livraison de certains éléments utilisés dans le cadre de la fabrication de ses produits, tels que les micro-processeurs, les tuners, alimentations et télécommandes, pourraient ainsi avoir une incidence majeure sur les résultats, le patrimoine et la situation financière de la Société.

De nombreux éléments de la technologie et des produits Netgem ne sont d'ailleurs souvent disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement qui peuvent à tout moment être rendues difficiles par les conditions de marché extrêmement volatiles, par une concentration de certains des acteurs de ce marché et/ou ou par des catastrophes naturelles, bien que la Société ait significativement réduit ce risque par une politique industrielle proactive essentiellement basée sur une diversification de ses sources, en ciblant notamment les composants clés. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de Netgem et limiter sa capacité à réduire son coût de revient et à faire face à la demande.

Par ailleurs, les relations de Netgem avec ses principaux fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits (pour lesquels les cycles de négociations sont longs) et peuvent souffrir en contrecoup des tensions qui affectent leurs marchés ou de leurs ralentissements entraînant des cycles plus longs de consommation des composants. Netgem pourrait d'ailleurs souffrir d'arbitrage entre clients que certains de ses fournisseurs pourraient effectuer afin notamment d'allouer leurs capacités de production qui s'avéreraient insuffisantes. Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute

interruption temporaire ou définitive de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de Netgem. La perte de tout client significatif du Groupe ou la réduction des commandes au Groupe aurait aussi une incidence sur la capacité du Groupe à négocier et obtenir des prix de revient compétitifs.

Enfin, dans certaines situations, Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. Si les commandes clients ne sont pas obtenues, Netgem pourra se retrouver propriétaire d'un stock de composants ou de produits finis et ne pas trouver d'acquéreur ou bien devoir les revendre à perte, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Cela étant, de tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Une forte hausse du coût des matières premières et énergétiques ou du coût du travail pourrait par ailleurs avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, si elle était répercutée par les fournisseurs au Groupe et si celui-ci s'avérait incapable de répercuter cette augmentation à ses clients.

Risques liés au contrôle qualité des produits

Les contrôles de la qualité des terminaux de Netgem sont effectués directement par les sous-traitants industriels aux différentes étapes de la production, lors du contrôle direct sur la chaîne d'assemblage et à la sortie de la chaîne d'assemblage. Un défaut épidémique non identifié ou identifié trop tardivement sur un produit diffusé à grande échelle par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la réputation, les relations commerciales, les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire jouer la garantie fournisseur sur les produits défectueux ou les accessoires, notamment en cas de défaut desdits fournisseurs (faillite).

Risques liés à ses hommes clés

Le succès du Groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le Groupe. L'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs ou de maintenir ses collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

Risques juridiques

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

Hormis une procédure historique à l'encontre des anciens actionnaires majoritaires de la Société Glow Entertainment Group SA et pour laquelle la Société bénéficie d'une garantie de la part desdits anciens actionnaires au titre du contrat d'apport en date de décembre 2007 incluant son avenant, il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risque lié aux fraudes et actes de malveillance informatique.

La Société comme l'ensemble des acteurs du monde numérique est susceptible d'être la cible directe ou indirecte (notamment via ses prestataires techniques) d'une fraude informatique ou d'un acte malveillant visant ses dispositifs informatiques (serveurs, base de données, outils informatiques, etc.),

mené via un réseau cybernétique, impactant son activité de façon plus ou moins notable et plus ou moins durable.

La Société dispose à ce jour d'anti-virus, de pare-feu, de moyens de protection en adéquation avec l'état de l'art actuel. La Direction a défini une Charte informatique, dans le respect des principes de précautions en usage dans notre domaine d'activité, à destination des salariés et autres utilisateurs des outils informatiques de la Société, visant à renforcer la sécurité de la Société contre ce type de risque également en interne.

Bien que l'exposition de la Société à ce risque semble modérée, la Société a fait le choix de mettre en place une nouvelle police d'assurance spécifique, en vue de faire assurer auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang, les risques liés aux fraudes et autres actes de malveillance informatique.

Risque de corruption et de fraude

La Société comme toute autre société est susceptible dans le cadre de son activité, d'être victime de fraude et/ou de corruption soit du fait de tiers externes à la Société (fournisseurs, prestataires, clients) ou soit en interne.

Concernant les risques de fraude émanant de tiers externes à la Société : en tant que Société cotée, la Société requiert préalablement à toute discussion avec des tiers, la mise en place d'un accord de confidentialité. Dans l'hypothèse où les négociations entreprises donneraient lieu à la négociation d'un partenariat éventuel avec le tiers, la Société s'informe généralement auprès d'organisme tiers de la fiabilité (notamment financière) de ladite entité. A l'occasion de la négociation des termes et conditions dudit partenariat la Société requiert des garanties écrites quant au bon respect par le cocontractant de certains principes fondamentaux consacrés par l'OMC et l'OCDE. Par ailleurs, la Société s'aménage aussi un droit d'audit contractuel des infrastructures et des documents comptables de certains de ses partenaires. La Société peut aussi requérir de la part du tiers concerné des déclarations écrites définissant sa politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de sa propre activité mais aussi vis-à-vis de ses propres partenaires.

La Société étant une société cotée, fait l'objet d'un audit de ses comptes et de ses procédures financières deux fois par an, de la part d'auditeurs externes indépendants dont les rapports d'audit sont rendus publics. D'autre part, le comité d'audit qui siège deux fois par an, exerce aussi un contrôle indépendant sur l'identification et la gestion de ces risques par la Société.

Risque fiscal et URSSAF

Tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale ou sociale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôts ou de cotisations sociales, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

Risques industriels ou environnementaux

La Société n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujette à aucun risque industriel ou environnemental de façon directe.

Risques liés à sa participation dans Vitis

Vitis est un nouvel opérateur Triple Play sur le marché de la fibre optique en France, dans les zones géographiques couvertes par les Réseaux d'Initiative Publique (les « RIP »).

Au 31 décembre 2017, Netgem détenait 56,3% de Vitis. Vitis étant conjointement contrôlée par ses actionnaires, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem depuis le 1er novembre 2016.

Si la société Vitis ne parvenait pas à se développer suffisamment rapidement, si elle enregistrait des pertes durables ou si sa situation financière se dégradait, cela pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Les principaux risques identifiés par la société Vitis sont :

- Le retard ou le ralentissement du déploiement de la fibre optique dans les régions, en particulier la livraison de prises commercialisables par les opérateurs de réseaux qui construisent les prises à la demande des collectivités locales, et dont Vitis est soumis au calendrier ;
- La concurrence d'autres opérateurs pour la conquête de nouveaux clients, disposant de marques bénéficiant d'une forte notoriété ou de moyens techniques et financiers supérieurs à ceux de Vitis leur permettant d'acquérir rapidement une grande part de marché ;
- Les freins au développement du marché de la vidéo à la demande : piratage, l'application de minima garantis élevés de la part de certains ayant-droit, l'indisponibilité de certaines œuvres majeures, les problématiques liées à la chronologie des médias et à la protection des différents droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres audio-visuelles et qui imposent des règles strictes notamment lors de l'encodage des fichiers ou leur mise en ligne et générant par la même un risque d'action en violation de droit de propriété intellectuelle de la part de certains d'ayants-droits.

La gestion et l'identification de ces risques sont sous la responsabilité de la Direction de Vitis.

2.11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas encourir de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique.

Cela étant, le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales lors de la conception de ses produits afin de notamment réduire son empreinte carbone indirecte (cf. partie 2.13.2).

2.12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.12.1. Référentiel

Les comptes sociaux de la Société sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables en vigueur en France. La Société établit ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

2.12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles

La Direction financière de la Société est rattachée au Président Directeur Général et est centralisée au siège social.

Une de ses missions principales consiste à produire et valider une information financière de qualité, à travers des systèmes adaptés, dans les délais impartis et selon des normes comptables définies, et à gérer la communication financière interne et externe.

La taille réduite de cette direction, qui recouvre les fonctions de contrôle de gestion, de comptabilité générale et analytique, d'administration des ventes et des achats, de gestion de la trésorerie, d'audit interne et de consolidation, ne permet pas toujours de garantir une réelle séparation des tâches, effective cependant sur les domaines les plus sensibles (trésorerie, paie, etc.).

2.12.3. Processus de production des comptes

Le processus de contrôle de l'information financière lors des arrêtés de comptes est assuré par :

- l'encadrement généré par le suivi budgétaire des activités sur une base régulière ;
- l'organisation des opérations et plannings de clôture des comptes relayée par la Direction financière de la Société auprès des équipes opérationnelles ;
- l'implication du management de la Société dans les différents processus de gestion et de clôture des comptes ;
- la validation des comptes par la Direction de la Société à travers des processus d'examen des résultats via des sessions de pré-clôture puis de clôture.

Par ailleurs, les écritures comptables sont enregistrées exclusivement par le service comptable de la Société ou par des sociétés d'expertise comptable dans le cas des filiales. Les écritures non récurrentes ou courantes (provisions, charges à répartir, revenus différés, crédit baux, provisions pour risques et charges, clients douteux, etc.) sont validées par le directeur financier et le Directeur Général avant leur enregistrement.

2.12.4. Processus de consolidation

La consolidation des comptes du Groupe est assurée par la Direction financière de la Société qui, dans le cadre d'instructions de clôture transmises à chacune des filiales du groupe, organise la remontée des données sociales. La Direction financière s'appuie par ailleurs sur l'expertise de consultants pour organiser et réaliser la saisie et la restitution de l'ensemble des données de consolidation.

Les écritures intergroupes font l'objet de réconciliations documentées et de revues spécialisées pour s'assurer du bon respect de la réglementation comptable et fiscale applicable dans chaque pays.

2.12.5. Processus de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés sous la responsabilité de la Direction financière.

2.13. Responsabilité sociale et environnementale

Pour Netgem, fournisseur de services et solutions ayant une forte composante intellectuelle, la dimension sociale, environnementale et sociétale est essentielle dans les relations avec les salariés et les interactions avec l'écosystème de clients, fournisseurs et partenaires du Groupe.

Ces problématiques constituent une opportunité de développement pour le Groupe dont les services et solutions sont les vecteurs de la dématérialisation des biens culturels, permettant un accès toujours plus simple, et partagé, à ces biens.

Netgem investit ces sujets avec les mêmes valeurs auxquelles elle aspire dans tous les domaines de son organisation :

- Innovation et simplicité des solutions apportées ;
- Recherche de qualité, respectant l'équilibre entre la démarche rationnelle de l'ingénieur et la créativité propre au monde des médias connectés ;
- Attitude responsable à l'égard de l'environnement, de la personne humaine et des parties prenantes ;
- Atteintes de résultats concrets et tangibles, tout en optimisant l'utilisation des ressources ;
- Sens du dialogue et de la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Les informations présentées ci-dessous reflètent ces valeurs.

Ces informations ont fait l'objet d'une vérification par le Cabinet de Saint-Front, organisme tiers indépendant accrédité par le Comité Français d'Accréditation, ayant établi un rapport à cet effet.

Elles sont publiées en application :

- de l'article L.225-102-1 du code de commerce, modifié notamment par l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« loi Grenelle 2 ») et l'article 12 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (« loi Warsmann 4 ») ;
- du décret du 24 avril 2012 complété de l'arrêté du 13 mai 2013, modifié par le décret du 19 août 2016, fixant les modalités d'application et notamment les informations à publier.

2.13.1. Informations sociales

a. Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du groupe, hors personnel mis à disposition, s'élevait à 84 personnes (83% d'hommes et 17% de femmes) contre 70 au 31 décembre 2016 (80% d'hommes et 20% de femmes), soit une augmentation de 20%.

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs par âge :

Tranche d'âge	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
< 20 ans	2	2%	-	-
20 à 29 ans	16	19%	13	19%
30 à 39 ans	26	31%	25	36%
40 à 49 ans	35	42%	28	40%
50 à 59 ans	5	6%	4	6%
60 ans et +	-	-	-	-
Total	84	100%	70	100%

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs par zone géographique :

Zone géographique	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
Asie	5	6%	8	11%
Amérique du Sud	1	1%	1	1%
Europe	78	93%	61	87%
Total	84	100%	70	100%

L'évolution des effectifs sur 2017 est principalement liée à l'acquisition en octobre 2017 de la société Connected Labs.

Les chiffres relatifs aux effectifs sont extraits des logiciels de paie.

Embauches et licenciements

Au cours de l'année 2017, 30 personnes (2016 : 20) ont rejoint le groupe dont 17 (2016 : 20) ont fait l'objet d'une embauche.

Le tableau suivant présente la répartition par type des départs du Groupe :

Type de départ	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
Fin de mandat	0	0%	1	2%
Licenciement	4	25%	5	8%
Départs divers (*)	12	75%	55	90%
Total	16	100%	61	100%

(*) démission, rupture conventionnelle, mutation, fin de CDD, fin de période d'essai.

D'un point de vue général, l'évolution des embauches et des départs sur 2017 est principalement liée au niveau d'activité et à une rotation normale des effectifs.

Les chiffres relatifs aux départs sont extraits des logiciels de paie.

Rémunérations et leur évolution

Au cours de l'exercice, les sociétés du Groupe ont veillé à établir les niveaux et l'évolution des rémunérations de leurs salariés par référence au marché du travail et dans des limites raisonnables. Elles ont pu consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

En 2017, le montant des rémunérations versé aux salariés du Groupe s'est élevé à K€ 6 255, contre K€ 6 535 en 2016, soit une diminution de 4,3% (montant des rémunérations brutes versées au cours de l'année).

Plan d'Intéressement, Plan d'Épargne Entreprise et Accord de Participation

La société a mis en place :

- un Accord de participation en date du 28 mars 2012, ratifié par plus des deux tiers des salariés de la Société et déposé à la DIRECCTE le 12/04/2012 ;
- un plan d'intéressement en date du 27 juin 2017, dûment approuvé par la Délégation Unique du Personnel représentant les salariés de la Société, en date du 19 juin 2017 et déposé à la DIRECCTE ;

- en complément d'un plan d'épargne entreprise en date du 17 juillet 2008 géré en partenariat avec le CM-CIC Asset Management.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a maintenu le système mis en place en 2016 au profit des salariés aménageant la possibilité de monétiser leur Jours de Récupération de Temps de Travail (moyennant une majoration de 10% de leur rémunération dans ce cas précis) et d'investir s'ils le souhaitent le fruit de cette monétisation dans le Plan d'Épargne Entreprise. Les salariés optant pour cette solution peuvent au surplus investir le fruit de cette monétisation dans le FCPE Netgem et bénéficier dans ce cas d'un abondement à hauteur de 200% par la Société.

Les bonifications attribuées aux salariés au titre des accords ci-dessus se sont élevées à K€ 145 en 2017 au titre de l'exercice 2016 (2016 au titre de 2015 : K€ 135).

Programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale Annuelle du 9 juin 2016 a autorisé dans sa 11ème résolution, avec délégation au Conseil d'administration, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 9 août 2019. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne peuvent donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 500 000, soit environ 5,1% du capital social au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2017.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Annuelle du 9 juin 2016 a autorisé dans sa 12ème résolution, avec délégation au Conseil d'administration, l'attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 9 août 2019. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne peuvent donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 500 000, soit environ 5,1% du capital social au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation :

- lors de sa réunion du 28 juillet 2016, en décidant l'attribution de 740 000 actions gratuites avec une période d'acquisition fixée à trois ans et une période de conservation fixée à un an, non soumises à conditions de performance ;
- lors de sa réunion du 15 décembre 2016, en décidant l'attribution de 200 000 actions gratuites avec une période d'acquisition fixée à deux ans et demi (échéance concordant avec celle du plan ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, non soumises à conditions de performance ;
- lors de sa réunion du 4 septembre 2017, en décidant l'attribution de :
 - o 200 000 actions avec une période d'acquisition fixée à un an et onze mois (échéance concordant avec celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance ;
 - o 50 000 actions avec une période d'acquisition fixée à un an et onze mois (échéance concordant avec celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance ;
 - o 50 000 actions avec une période d'acquisition fixée à deux ans et onze mois (échéance décalée d'un an par rapport à celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance.

Les actions ainsi attribuées seront des actions existantes si le nombre d'actions auto-détenues suffit à couvrir le nombre d'actions attribuées et acquises, ou à émettre sinon.

b. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le Groupe est soumis à des obligations réglementaires et conventionnelles en termes de temps de travail dans chacun des pays dans lequel il opère. En raison de la taille du Groupe, chaque responsable hiérarchique est chargé de s'assurer que les salariés ne dépassent pas les seuils obligatoires et qu'ils sont rémunérés correctement pour toutes éventuelles heures supplémentaires, conformément à leur contrat de travail. Cela étant, eu égard au profil de ses salariés, une part significative des employés du Groupe perçoit une rémunération fixe pour un nombre donné de jours travaillés par an, auquel cas le nombre de jours travaillé est contrôlé.

Le travail à temps partiel est possible au cas par cas en fonction des besoins et des contraintes des fonctions concernées. Le télétravail est autorisé sur dérogation approuvée par le manager et la direction des ressources humaines.

Conformément à la réglementation applicable (articles L. 212-15-0, L. 212-15-2 et L. 212-15-3 nouveaux du Code du travail), un accord collectif définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce nouveau régime est en application au sein de la société Netgem depuis le 28 novembre 2000.

Absentéisme

Les absences sont généralement définies sur une base annuelle en termes de vacances, congés, absences pour raison personnelle ou médicale ou autres absences non planifiées, telles qu'elles sont décrites dans les accords collectifs ou conventions, les contrats de travail ou la réglementation. Tout au long de l'année, les absences de chaque salarié sont classées selon leurs définitions et toutes les absences sont ensuite examinées et approuvées par le responsable hiérarchique du salarié concerné.

Les absences autorisées (en cas de maladie, vacances, etc.) font également l'objet d'un suivi. Le taux moyen d'absentéisme (jours d'absence hors vacances des salariés divisés par le nombre de jours travaillés théoriques) au niveau du Groupe était de 3,4% en France en 2017 alors qu'il était de 3,7% en 2016. Cette donnée n'est pas significative pour les entités internationales du Groupe.

c. Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le Groupe estime que la qualité des relations professionnelles qu'il a su mettre en place lui a permis d'établir un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

La mise en place d'une Délégation Unique du Personnel dont les membres actuels ont été élus le 24 juin 2016 est venu renforcer la volonté de la Direction de maintenir le niveau de confiance existant et de développer la communication avec l'ensemble des salariés dans le respect de la législation en vigueur.

La représentation de la Délégation Unique du Personnel au conseil d'administration depuis le 8 mars 2012 est de nature à renforcer encore le dialogue et la meilleure compréhension.

Bilan des accords collectifs

En complément de l'accord visant à mettre en place un Plan d'Épargne Entreprise et l'Accord de Participation datant de 2012, l'accord portant sur la possibilité de monétiser les jours de RTT et l'Accord sur les 35 heures, la Société a mis en place un nouveau Plan d'intéressement en date du 28 juin 2017.

d. Santé et sécurité

Les conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière des conditions de santé et de sécurité au travail.

En 2017, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été mis en place. Celui-ci se réunit tous les deux mois pour analyser les conditions de travail et les risques professionnels.

Indépendamment, le Groupe a aussi mené des actions visant à créer des espaces de travail conviviaux, attractifs et facilitant les échanges et les contacts informels entre tous. Ces actions visent à développer un véritable esprit d'équipe et par là-même à fidéliser les collaborateurs.

Ainsi, des activités sportives collectives facultatives sont organisées sur le site de La Défense, en collaboration avec les autres sociétés présentes dans l'immeuble occupé par le groupe à Courbevoie. Des fruits frais issus de l'agriculture biologiques et/ou raisonnée et des fruits secs sont mis à disposition des collaborateurs.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a rédigé d'un commun accord avec la Délégation Unique du Personnel un Règlement Intérieur en date du 16 mars 2017 reprenant notamment l'ensemble des consignes et directives en matière de santé et de sécurité au travail. Ce Règlement a été déposé auprès de la DIRECCTE et le greffe du Conseil des Prud'hommes.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les salariés du groupe exercent leur activité dans un environnement de bureaux dans lesquels les accidents du travail ou les maladies professionnelles sont usuellement peu fréquents.

e. Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Eu égard au profil de ses salariés, cadres autonomes très qualifiés, le Groupe a mis en place des actions ponctuelles de formation au profit des salariés qui en ont fait la demande auprès de leur responsable. Un Plan de Formation est élaboré annuellement sur la base des demandes formulées dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation ou au cours de l'année. Ce Plan est soumis annuellement aux instances représentatives du personnel. Le budget formation de l'entreprise est géré par une entreprise agréée : les AGEFOS PME Île de France.

Le nombre total d'heures de formation

En 2017, le nombre total d'heures de formation s'est élevé à 1 625 heures au titre du plan de formation (2016 : 930 heures).

f. Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Le principe d'égalité Femmes – Hommes) les principales dispositions législatives françaises en matière d'égalité de rémunération et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe respecte les critères de la loi Copé – Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe ne compte pas parmi ses effectifs de travailleur présentant certains handicaps.

La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions de non-discrimination et développe les compétences d'une équipe multiculturelle. Dans la mesure du possible, le Groupe requiert d'ailleurs le respect de ce même principe par ses principaux prestataires et peut être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Lutte contre la discrimination) les principales dispositions législatives françaises en la matière.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Lorsque cela lui est possible, le Groupe s'enquiert du respect de ces mêmes principes par ses principaux prestataires. Il peut aussi être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

2.13.2. Informations environnementales

a. Politique générale en matière d'environnement

Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujet à aucun risque industriel ou environnemental significatif de façon directe.

Le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales de manière indirecte lors de la conception de ses produits en menant les actions suivantes :

- Inscription dans une logique de bilan carbone ;
- Réduction de la taille des produits, de plus en plus compacts, moins consommateurs de matières premières et dont le transport est moins coûteux ;
- Allongement de la durée de vie des produits grâce à la qualité des logiciels développés par le groupe permettant d'optimiser la durée de vie des composants mécaniques et électroniques ;
- Conception d'équipements terminaux pouvant trouver une seconde vie auprès d'un nouveau client, lorsque les normes techniques imposées au Groupe le permettent, notamment en ce qui concerne la protection des œuvres télévisuelles ;
- Mise en place de service de rénovation des décodeurs usagés, afin qu'ils puissent être réutilisés par d'autres usagers. La plupart de ces services de rénovation sont réalisés dans le pays d'usage, permettant ainsi de limiter l'empreinte carbone ;
- Recours au protocole de communications sans fil (tels que Wifi ou Bluetooth) pour limiter l'utilisation des câbles, qui pèsent fortement dans les bilans carbone ;
- Généralisation du « low power », permettant de mettre en veille profonde les produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés et de limiter ainsi la consommation de courant par l'utilisateur final ;

- Recours prioritaire au transport par bateau (plus de 80% environ des quantités expédiées), plutôt qu'au transport par avion ;
- Maintien du nombre d'unités transportées par chaque transport au-dessus d'un certain seuil afin d'éviter de devoir recourir pour une même commande à plusieurs actes de conditionnement et de transport ;
- Limitation de l'usage de sachets plastiques pour l'emballage des accessoires (câbles, chargeur, etc.).

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert de la politique générale en matière d'environnement suivie par ses principaux prestataires, concepteurs et fabricants de produits électroniques.

Enfin, le Groupe entend sensibiliser ses clients à limiter l'impression des guides utilisateurs (et les remplacer par des versions électroniques) et réduire la taille des emballages.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 comprend en son chapitre 6 (Protection de l'environnement) certaines règles que doivent respecter les salariés et consultants en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement relatives au tri sélectif, à l'impression de documents et à l'usage des consommables (gobelets en plastique notamment).

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe n'a pas mené d'actions de formation et d'information des salariées en matière de protection de l'environnement autres que celle-ci.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe ne consacre pas directement de moyens spécifiques à la prévention de ce type de risque.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques en matière d'environnement, ni donné de garantie à ce titre.

b. Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Du fait de son activité et de la nature de ses opérations, le Groupe ne prend aucune mesure de prévention de ce type autre que celles liées à son activité de bureau.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités et opérations du Groupe ne génèrent pas de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution spécifique.

c. Économie circulaire

i) Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion des déchets liés à son activité de bureau est effectuée par le Groupe selon les normes en vigueur (tri sélectif, recyclage, gestion des déchets électroniques, etc.).

Le Groupe a mis en place un tri sélectif de ses Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ("D3E") sur son site de Courbevoie par une société habilitée et permettant l'emploi de personnes handicapées.

Les cartons d'emballage sont traités par le prestataire de ménage du site de Courbevoie.

Un tri sélectif des déchets est à l'étude à l'échelle globale du site par le bailleur du site de Courbevoie.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, le tonnage annuel de déchets s'élevait à 37 kg par occupant (2015 : 28 kg par occupant). Ce tonnage est très inférieur à la moyenne annuelle française de 232 kg (immeubles de bureaux des années 1990).

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Du fait de son activité, le Groupe n'a pas mené directement d'action en la matière.

En revanche, le bailleur du site de Courbevoie et la société Eurest, gestionnaire du restaurant inter-entreprises (RIE) de ce site, ont pour projet de faire don des invendus du RIE à des associations caritatives. La réglementation étant à ce jour restrictive concernant les aliments cuisinés, les membres du RIE ont proposé dans un premier temps de faire don à une association caritatives locale des yaourts, pains ou fruits invendus.

ii) Utilisation durable des ressources

L'utilisation directe de ressources durables par le Groupe est essentiellement la conséquence des surfaces immobilières que celui-ci occupe.

Au 31 décembre 2017, le Groupe occupe les locaux suivants représentant une surface totale de 1 401 m² (31 décembre 2016 : 1 572 m²) :

- le siège social situé à Courbevoie : 922 m² et 25 places de stationnement, dont une partie est sous-louée à la société Vitis ;
- les bureaux de Singapour, Mexico et Londres : 279 m² au total ;
- le site d'archivage de Sartrouville : 200 m².

Le bail du siège social du Groupe à Courbevoie, occupé depuis le 1er avril 2015, comprend une "annexe environnementale" bien que le Code de l'environnement prévoit que ce document ne soit obligatoire qu'à compter d'une surface de 2 000 m².

Cette annexe environnementale vise principalement :

- la mise en œuvre des objectifs des lois dites « Grenelle 1 et 2 de l'Environnement » et leurs décrets d'application, dont « la réduction de la consommation en énergie des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici 2020 », et la conformité avec la réglementation thermique des bâtiments neufs et existants ;
- la satisfaction des attentes des clients et des collectivités de plus en plus soucieux de la qualité environnementale des espaces de bureaux et des surfaces commerciales ;
- l'inscription dans une démarche de progrès concerté et continu en vue de réduire l'impact environnemental du site et d'optimiser les charges de fonctionnement ;
- la poursuite, selon les cas, de toute démarche permettant l'acquisition d'une certification « construction », « rénovation » et/ou « exploitation » de l'immeuble, ou encore la conservation de certificats et labels obtenus (HQE, BREEAM, LEED, HPE/THPE, BBC/BBC+, etc.).

Dans le cadre de cette annexe, la Société et le bailleur du siège social se rencontrent une fois par an *a minima*, au sein d'un Comité Environnemental, afin d'échanger sur leurs agissements respectifs pour assurer la mise en œuvre d'une politique de développement durable globale et cohérente pour l'immeuble. Cette rencontre a pour but de permettre de dresser un bilan des actions et de la

performance environnementale de l'immeuble et de définir les objectifs et initiatives à coordonner dans ce domaine pour les périodes ultérieures, tant pour les parties communes que pour les parties privatives.

Préalablement à ces rencontres, il est prévu que les données suivantes concernant les consommations et l'évolution des équipements soient échangées :

- les consommations annuelles énergétiques réelles ;
- les consommations annuelles d'eau ;
- la quantité annuelle de déchets générée ou collectée ;
- l'évolution des éléments d'équipements et des systèmes, s'il y a lieu.

Ces informations sont présentées au sein d'un Carnet Environnemental établi par le bailleur concernant l'ensemble du bâtiment et, s'il y a lieu, les locaux occupés par le Groupe.

Lors du Comité Environnemental s'étant tenu fin 2017, sur la base des consommations constatées en 2016, il a été noté que :

- le Groupe étudierait la possibilité d'augmenter progressivement la température de consigne de climatisation de sa salle serveurs de 18°C jusqu'à 22°C ;
- le Groupe était intéressé par le remplacement des *downlights* équipés de lampes fluocompactes par des *downlights* LED ;
- des dispositifs hydroéconomiques (mitigeurs temporisés à faible débit et WC double-touche) permettraient de réduire davantage la consommation d'eau.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Étant donné l'activité du Groupe, la consommation d'eau est limitée et concerne principalement l'usage des sanitaires.

En conséquence, le Groupe estime que l'approvisionnement en eau ne nécessite pas d'être adapté aux contraintes locales.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, la consommation d'eau de la Société atteignait 3,8 m³ par an et par occupant en 2016 (2015 : 4,3 m³)¹. Cette consommation est très inférieure à la moyenne française de 14 m³ (immeubles de bureaux des années 1990).

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

N'ayant pas d'activité de transformation, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières dans le cadre de son activité. En conséquence, il estime qu'aucune mesure ne nécessite d'être prise pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Néanmoins, en ce qui concerne la consommation indirecte de matières premières, comme indiqué ci-dessus, le Groupe a mené un certain nombre d'actions pour réduire celle-ci.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En raison de son activité et de la nature de ses opérations, la consommation d'énergie du Groupe reste limitée. Cette consommation correspond à l'approvisionnement des surfaces immobilières occupées décrites ci-dessus.

En 2015, le transfert du siège social à La Défense dans l'immeuble du Colisée avait permis de générer une économie de consommation d'électricité : puissance installée ramenée de 120 kVA à 48 kVA et consommation électrique mensuelle moyenne divisée par trois environ. Cette évolution s'est confirmée sur 2017 avec une consommation mensuelle moyenne d'électricité de 11 115 kWh (2016 : 10 947 kWh et 2015 : 11 413 kWh, à compter de la date d'emménagement le 1er avril).

¹ Ces chiffres incluent nécessairement la consommation de la société Vitis qui sous-loue une partie des locaux du site de Courbevoie.

Par ailleurs, selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, la consommation d'énergie primaire totale par Netgem atteignait 639 kWh_{EP}/m² en 2016 (2015 : 544 kWh_{EP}/m² pour la période avril-décembre uniquement)². La performance énergétique globale du site est inférieure à la moyenne française qui s'établit à 452 kWh_{EP}/m² (locaux de bureaux des années 1990), du fait de la production de chauffage par résistances électriques.

Sur son site de Courbevoie le Groupe a entamé un *relamping* progressif à compter de 2016 et installé des détecteurs de présence dans les sanitaires en 2017. Selon le Carnet Environnemental, le relamping peut expliquer la diminution de 12,3% de la consommation d'énergie primaire par Netgem entre 2015 et 2016 (périodes d'avril et décembre). Néanmoins, cette amélioration a été compensée par une dégradation de la consommation d'énergie par le bailleur de 18,5%, qui pourrait être due aux conditions climatiques. Malgré, une baisse de 7,1% de la consommation en froid du réseau urbain (eau glacée), la consommation globale n'a donc diminué que de 2,8% entre 2015 et 2016 (périodes d'avril à décembre).

Le Groupe n'a pas recours directement aux énergies renouvelables.

L'utilisation des sols

Le Groupe n'exploite pas de ressources du sol ou du sous-sol dans le cadre de son activité. Les surfaces occupées sont destinées à satisfaire les besoins immobiliers du Groupe (bureaux et logistique).

d. Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Le groupe ne rejette qu'un volume limité de gaz à effet de serre correspondant principalement à sa consommation d'électricité.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, l'émission de gaz à effet de serre s'élevait à 19 kg_{éqCO₂}/m² en 2016 (2015 : 16 kg_{éqCO₂}/m²), légèrement supérieure à la moyenne française de 16,4 kg_{éqCO₂}/m² (immeubles de bureaux des années 1990). Bien que la source d'énergie majoritairement utilisée sur le site soit l'électricité, source relativement peu émettrice, cela ne compense pas la consommation élevée d'électricité.

Pour le transport des produits, le recours prioritaire au transport par bateau, plutôt qu'au transport par avion, permet de limiter les rejets de gaz à effet de serre.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas devoir s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert auprès de ses prestataires que ceux-ci sont préparés aux conséquences du changement climatique.

e. Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

À la connaissance du Groupe, aucune de ses implantations ne se situe dans une zone constituant un habitat écologiquement vulnérable pour une ou plusieurs espèces de plantes ou d'animaux. En conséquence, le Groupe n'a pris aucune mesure à ce sujet.

² Ces chiffres incluent nécessairement la consommation de la société Vitis qui sous-loue une partie des locaux du site de Courbevoie.

2.13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En matière d'emploi et de développement régional

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif en matière d'emploi et de développement régional.

Sur les populations riveraines ou locales

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif sur les populations riveraines ou locales.

En matière d'accès aux biens culturels

Le Groupe est actif dans le marché de la numérisation des biens culturels. Il participe donc à une évolution générale vers une démocratisation de l'accès et une facilitation du partage des biens culturels.

En ce sens, les problématiques de responsabilité sociale et environnementale peuvent constituer une opportunité pour le Groupe.

b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de ses activités de recrutement, le Groupe entretient des relations avec certains établissements de formations, auxquels il verse ponctuellement des subventions.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Étant donné sa taille et son secteur d'activité, le Groupe n'a pas entrepris d'actions de partenariat ou de mécénat.

c. Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Comme mentionné, le Groupe se préoccupe que ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux peut être requise par certains clients du Groupe.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

En ce qui concerne notamment l'un de ses principaux fournisseurs, le groupe Pegatron, la Société a pu constater son engagement en faveur d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Cet engagement fait l'objet d'un rapport annuel publié sur son site internet (voir <http://www.pegatroncorp.com/csr/view/id/5>).

d. Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe opère principalement dans des pays où le niveau de corruption est considéré comme peu élevé. En conséquence, le Groupe n'a pas engagé d'action spécifique visant à prévenir la corruption.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Lors de la conception de ses produits, le Groupe s'assure que ceux-ci sont conformes aux normes relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs.

e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe n'a pas engagé d'action en faveur des droits de l'homme.

2.14. Autres informations

2.14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2017

Se reporter à la note 27 des annexes aux comptes consolidés de la Société.

2.14.2. Dépenses non déductibles

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, hormis 4 566 € d'amortissement excédentaire liés à des locations longue durée de véhicules.

2.14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société convoquée le 3 mai 2018 des résolutions ordinaires et extraordinaires.

2.14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	56					61	41					27
Montant total des factures concernées h.t.	3 535	301	51	24	235	611	6 191	393	31	-	149	573
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	13%	1%	0%	0%	1%	2%						
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							16%	1%	0%	-	0%	2%
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues h.t.												
(C) délais de paiement de référence utilisés												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais contractuels : oui						délais contractuels : oui					
	délais légaux : non						délais légaux : non					

2.14.5. Autres informations

En décembre 2016, Netgem avait consenti un prêt de 150 000 euros à la société Connected-Labs avec laquelle elle avait établi une relation commerciale depuis août 2016.

Pour ce faire, les deux sociétés s'étaient fondées sur l'exception au monopole bancaire prévue au 3 bis de l'article L511-6 du Code monétaire et financier, sous les conditions de l'article R 511-2-1-2 du même code, concernant les prêts à moins de 2 ans aux entreprises au plus de taille intermédiaire (ETI) avec lesquelles sont entretenus des "liens économiques".

Ce prêt a été entièrement remboursé en avril 2017 par compensation avec une augmentation de capital.

2.15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Comptes sociaux de Netgem SA	2013	2014	2015	2016	2017
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social (K€)	8 242	8 242	8 242	8 272	5 933
Nombre d'actions ordinaires existantes	41 212 222	41 212 222	41 212 222	41 360 384	29 664 667
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre (BSPCE, stock-options, actions gratuites)	358 275	192 025	147 025	940 000	1 240 000
2. Opérations et résultats de l'exercice (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 105	54 976	53 408	42 936	37 750
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 551	2 706	9 128	2 690	5 578
Impôts sur les bénéfices	(816)	(810)	(517)	345	(1 097)
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	(129)	0	0	110	(110)
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 821	(2 816)	15 465	1 433	6 737
Résultat distribué	5 974	5 855	5 854	5 724	(1)
3. Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,09	0,23	0,05	0,16
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,07	(0,07)	0,38	0,03	0,23
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,15	0,15	(1)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	186	184	115	65	53
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€) (2)	12 102	12 086	10 082	8 234	8 427
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 813	5 292	4 651	4 204	3 982

(1) En attente de la tenue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

(2) Ce montant correspond au cumul des salaires et charges sociales enregistrées sur l'exercice.

3. Comptes consolidés 2017

3.1. État du résultat global

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultat par action	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires		61 816	74 343
Coût des ventes		(37 230)	(46 838)
Marge brute		24 586	27 505
Frais marketing et commerciaux		(8 792)	(12 564)
Frais de recherche et développement	6	(5 851)	(6 158)
Frais généraux		(3 668)	(3 264)
Résultat opérationnel courant		6 275	5 519
Autres produits et charges opérationnels	7	756	3 202
Résultat opérationnel		7 031	8 721
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>		686	447
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		-	-
Coût de l'endettement financier net	8	686	447
Autres produits et charges financiers	8	(448)	662
Quote-part de résultat des entreprises associées		(1 952)	(114)
Impôt sur les résultats	9	(644)	(3 384)
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 673	6 332
<i>Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		4 673	6 332
<i>Dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	-
Résultat net par action :			
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action</i>		0,13	0,16
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) dilué par action</i>		0,12	0,16
Nombre d'actions retenu pour le calcul des résultats par action :			
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation net des actions propres</i>		37 349 200	38 558 033
<i>Nombre d'actions et d'options dilutives</i>		1 240 000	940 000
<i>Nombre moyen d'actions et d'options dilutives en circulation</i>		38 589 200	39 498 033
Résultat net de la période		4 673	6 332
Éléments recyclables en résultat		(298)	216
<i>Écarts de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères</i>		(298)	216
Éléments ultérieurement non recyclables en résultat		-	(20)
<i>Écarts actuariels sur engagements de retraite</i>		-	(20)
Total des autres éléments du résultat global		(298)	196
Résultat net global		4 375	6 528
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		4 375	6 528
<i>Part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	-

3.2. État de la situation financière

ACTIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Écarts d’acquisition	10	5 823	5 311
Immobilisations incorporelles	11	145	-
Immobilisations corporelles	12	547	680
Participation dans les entités associées	13	4 897	6 383
Actifs financiers non courants	14	2 593	6 225
Impôts différés actifs	9	4 531	4 919
Total des actifs non courants		18 536	23 518
Stocks	15	387	1 001
Clients	16	16 397	18 186
Autres actifs courants	17	6 320	10 634
Actifs financiers courants	14	7 586	3 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	10 249	32 808
Total actifs courants		40 939	66 077
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
TOTAL DES ACTIFS		59 475	89 595

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		5 933	8 272
Réserves liées au capital		3 566	14 559
Réserves et résultat consolidés		18 242	31 383
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		27 741	54 214
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires		-	-0
Capitaux propres	19	27 741	54 214
Impôts différés passifs	9	-	-
Avantages au personnel	20	229	169
Provisions – part non courante	21	-	-
Passifs financiers non courants	22	2 869	6 273
Total des passifs non courants		3 098	6 442
Passifs financiers courants	22	3 027	3 278
Provisions – part courante	21	1 879	2 662
Fournisseurs et comptes rattachés	23	18 447	17 180
Autres passifs courants	24	5 283	5 819
Total des passifs courants		28 636	28 939
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		59 475	89 595

3.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Capital		Réserves liées au capital	Réserves et Résultats consolidés	Autres			Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires	Total
	Nombre d'actions	Montant			Écarts de conversion	Actions propres	Total Autres			
Au 31 décembre 2015 y compris IFRIC 21	41 212 222	8 242	14 114	37 406	899	(5 785)	(4 886)	54 876	-	54 876
Augmentation de capital	148 162	30	235				-	265		265
Dividendes versés				(5 854)				(5 854)		(5 854)
Paiement fondé sur des actions			210					210		210
Opérations sur actions propres						(1 811)	(1 811)	(1 811)		(1 811)
Résultat net de la période				6 332				6 332		6 332
Écarts de conversion					216		216	216		216
Écarts actuariels sur engagements de retraite				(20)				(20)		(20)
Autres								0		0
Au 31 décembre 2016	41 360 384	8 272	14 559	37 864	1 115	(7 596)	(6 481)	54 214	-	54 214
Augmentation de capital	-11 695 717	(2 339)	(11 671)	(14 415)				(28 425)		(28 425)
Dividendes versés				(5 724)				(5 724)		(5 724)
Paiement fondé sur des actions			678					678		678
Opérations sur actions propres						2 623	2 623	2 623		2 623
Résultat net de la période				4 673				4 673		4 673
Écarts de conversion					(298)		(298)	(298)		(298)
Écarts actuariels sur engagements de retraite								-		-
Autres								-		-
Au 31 décembre 2017	29 664 667	5 933	3 566	22 398	817	(4 973)	(4 156)	27 741	-	27 741

3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en milliers d'euros	2017	2016
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux actionnaires minoritaires)	4 673	6 332
Part attribuable aux actionnaires minoritaires dans le résultat	-	-
Quote-part des résultats des entreprises associées	1 952	114
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants) (1)	(382)	1 302
Charges et produits calculés liés aux bons et options de souscription et actions gratuites	678	210
Plus ou moins-values de cession	(459)	(3 316)
Pertes sur créances financières	-	-
Autres produits et charges calculés	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 462	4 642
Produits financiers nets	(686)	(447)
Produit / Charge d'impôt (y compris impôts différés)	644	3 384
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	6 420	7 579
Impôt versé (B)	(400)	104
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	8 028	(2 820)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	14 048	4 863
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(138)	(1 284)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(7 779)	(11 787)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	6 696	1 788
Dividendes reçus	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(291)	(86)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	(1 512)	(11 369)
Sommes reçues lors de l'exercice de bons et options de souscription	(25 000)	265
Dividendes versés aux actionnaires	(5 724)	(5 854)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (dont contrats de location financement)	(4 055)	(2 205)
Émissions d'emprunts et de dettes financières	-	12 207
Rachats et reventes d'actions propres	(864)	(1 777)
Produits financiers nets	686	447
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (F)	(34 957)	3 083
Incidence des variations des cours de devises (G)	(138)	(151)
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	(22 559)	(3 574)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>32 808</i>	<i>36 382</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>10 249</i>	<i>32 808</i>

4. Annexes aux comptes consolidés

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Faits marquants de la période
Note 2	Principes comptables
Note 3	Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises
Note 4	Secteurs opérationnels

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Autres produits et charges opérationnels
Note 8	Résultat financier
Note 9	Impôts sur les résultats

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 10	Écarts d'acquisition
Note 11	Immobilisations incorporelles
Note 12	Immobilisations corporelles
Note 13	Participations dans les entités associées
Note 14	Actifs financiers
Note 15	Stocks
Note 16	Clients
Note 17	Autres actifs courants
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 19	Capitaux propres et informations sur le capital
Note 20	Provisions pour retraite
Note 21	Provisions
Note 22	Passifs financiers
Note 23	Fournisseurs
Note 24	Autres passifs courants
Note 25	Actifs et passifs financiers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 26	Instruments financiers et informations sur les risques financiers
Note 27	Engagements hors état de la situation financière
Note 28	Rémunération des dirigeants
Note 29	Informations sur les parties liées
Note 30	Événements survenus après la clôture de l'exercice
Note 31	Honoraires des commissaires aux comptes

4.1. Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Les comptes consolidés du Groupe Netgem (le « **Groupe** ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 mai 2018.

Le Groupe Netgem est un acteur innovant dans les solutions de divertissement pour la maison connectée.

La société mère du Groupe, Netgem SA (la « **Société** »), est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext (compartiment C).

4.1.1. NOTE 1 - Faits marquants

L'activité de l'année 2017 a été caractérisée par la bonne performance des clients européens, qui continuent de recruter de nouveaux abonnés à leurs offres de divertissement construites sur plate-forme Netgem. Deux ouvertures de marché dans la zone Europe Middle East ont été également annoncées, en particulier l'Allemagne, marché sur lequel le Groupe entend se renforcer.

Cette performance en Europe a ainsi compensé un ralentissement en Asie et l'impact de l'accord de licence logicielle avec ZTE et Totalplay au Mexique, et la baisse des ventes de matériel qui s'en est suivie.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de développer Diamond, sa plate-forme de set-top-box virtuelle, et son offre Soundbox.

Diamond est déployée auprès de plusieurs clients historiques du Groupe et répond au mouvement inéluctable vers la virtualisation des services de divertissement et est une passerelle vers des offres élargies à l'ensemble de la maison connectée. L'utilisation de la plate-forme virtuelle Diamond a notamment permis à notre client historique Elisa – 1^{er} opérateur finlandais – d'étendre son offre de télévision en Estonie, avec le lancement du service Bing TV en septembre 2017.

Soundbox permet d'enrichir Diamond de services de musique connectée et d'accéder à l'ensemble des services audio et vidéo à travers une barre de son, sans avoir besoin de set-top box.

En octobre 2017, Netgem a acquis 100% des actions de la société Connected Labs, qui détient la marque et plate-forme logicielle audio Voxtok. Cette dernière a été entièrement intégrée à Diamond et Soundbox.

En septembre 2017, les marques hi-fi audio Tangent (Danemark) et Elipson (France) se sont associées à Netgem pour commercialiser les solutions Soundbox.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a décidé de faire évoluer sa communication financière en rendant public sa base d'abonnés actifs. Cet indicateur fait partie des données analytiques recueillies en temps réel par notre plate-forme Diamond, laquelle connecte tous les appareils et applications TV déployés. C'est un indicateur clé du développement de l'offre de divertissement de nos clients et un indicateur avancé des opportunités de monétisation future au travers de nouveaux services.

La base d'abonnés actifs a augmenté de 18% par rapport à fin décembre 2016 pour atteindre près de deux millions d'utilisateurs quotidiens à fin décembre 2017.

Afin de mieux refléter son activité, le Groupe a aussi décidé de rendre public sa marge brute chaque trimestre.

Vitis, filiale à 56,3 % du Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France, continue d'augmenter sa base d'abonnés. Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes de Netgem depuis novembre 2016.

En novembre 2017, la société a acheté dix millions de ses propres actions au prix unitaire de € 2,5 dans le cadre d'une offre publique d'achat d'actions. Cette opération a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les résultats favorables des efforts entrepris par la Société pour adapter son offre de produits à l'évolution des attentes des consommateurs et des besoins des opérateurs ;
- la filialisation de Vitis et l'accord stratégique avec le groupe ZTE, permettant une réduction sensible des besoins d'investissement et de financement du besoin en fonds de roulement ;

lesquels ont permis au Conseil d'administration de considérer que la Société était en mesure de servir ses clients, réaliser son plan de développement et continuer à innover avec une structure bilancielle allégée dans un modèle « asset light », permettant de distribuer aux actionnaires une grande partie de la trésorerie disponible.

Le 7 novembre 2017, à l'issue de cette opération, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital de Netgem en annulant les 10 millions actions acquises dans le cadre de l'offre et 1,7 millions d'actions auto-détenues.

La Société a par ailleurs continué son programme d'achat d'actions et a acheté 374 194 de ses propres actions à un prix unitaire moyen d'environ € 2,27 au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, elle détenait environ 1,9 millions de ses actions, soit 6,3% de son capital (contrat de liquidité inclus).

En fin d'année 2017, Netgem a mis en place une ligne à court terme (non tirée et non confirmée) de financement sur actifs de 15 millions d'euros avec l'une de ses banques.

Au cours de l'année, 300 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,15 par action à ses actionnaires en juin 2017. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2014 ;
- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016.

Le mandat d'administrateur de la société Eximium a expiré à l'issue de l'assemblée générale du 1er juin 2017 et, conformément au souhait de celle-ci, n'a pas été renouvelé.

4.1.2. NOTE 2 - Principes comptables

Référentiel comptable - Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe Netgem de l'exercice 2017 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Évolutions des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2016 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2017 qui sont décrits ci-après :

- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016 ;
- Amendement à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie : initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- IFRS 12 « Précisions relatives au champ d'application de la norme ».

Ces nouvelles normes et interprétations, entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, sont sans effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 présentés.

Texte d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2017

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 16 contrat de location ;
- Amendement à la norme IFRS 2, relatif au classement et à l'évaluation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ou ultérieurement.

Après analyse, aucun impact significatif n'a été identifié suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Chiffre d'affaires tiré des contrats conclus avec des clients ».

Le groupe Netgem n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation. Le Groupe n'anticipe pas d'incidences significatives sur ses comptes liées à l'application de ces normes et interprétations.

Bases de préparation – recours à des estimations

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, en application des principes IFRS.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche (sauf indication contraire). Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de Netgem, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Netgem pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations retenues au titre de l'exercice 2017 qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers sont principalement relatives à la valorisation du goodwill et des impôts différés actifs et à l'évaluation des provisions pour risques.

Ces estimations ont été établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Méthodes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

(ii) Co-entreprises

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette nouvelle norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant. Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« Co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« co-participants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IAS 31, le Groupe comptabilisait ses partenariats, réalisés en co-entreprises, en utilisant la méthode de l'intégration proportionnelle. En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'est plus autorisée). Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser les actifs et passifs (et produits et charges) relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les partenariats, sous contrôle conjoint, existant au sein du Groupe chez la société Digitime SA et Vitis, constituent des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 et sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

(iv) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra Groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la société mère Netgem et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les achats de marchandises et services en monnaie étrangère sont généralement enregistrés en appliquant le cours d'achat des devises nécessaires au paiement.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement dans les capitaux propres.

(ii) États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période, approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère, et, le cas échéant, dans les capitaux propres part attribuable aux actionnaires minoritaires.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

1 € = x devise	Pays	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
GBP	Royaume Uni	0,8562	0,8766	0,8872
USD	Singapour, Australie, Mexique	1,0541	1,1300	1,1993

Conformément à la norme IAS21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères, la monnaie fonctionnelle retenue pour les sociétés Netgem Singapour, Netgem Australie et Netgem Mexico est le dollar américain, les prix de vente et coûts d'achats des biens de ces filiales étant libellés et réglés dans cette devise.

Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 *Présentation des états financiers (norme révisée)*, le Groupe présente le compte de résultat par fonction.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

S'agissant de l'état de la situation financière, les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont considérés comme non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou qui échoiront dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Méthode d'évaluation

Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et l'amendement à IAS 27 « Comptes consolidés et individuels », publiés en janvier 2008, s'appliquent de manière prospective aux

transactions réalisées à compter du 1er janvier 2010. La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui affectent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation des frais connexes à l'acquisition, les principes de comptabilisation et d'évaluation des contreparties éventuelles et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Les regroupements sont réalisés à la juste valeur de la considération transférée et non plus au coût. L'amendement à IAS 27 requiert que les variations du pourcentage d'intérêt d'une société mère dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres (soient des transactions effectuées avec des propriétaires agissant en cette qualité). Par conséquent, ces opérations ne donnent plus lieu à la comptabilisation d'un goodwill ni d'un effet sur le résultat de la période. Par ailleurs, l'amendement modifie la comptabilisation des pertes encourues par une filiale et attribuables à des intérêts ne conférant pas le contrôle, ainsi que la perte de contrôle d'une filiale.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») unique au sein du Groupe Netgem n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. § Dépréciation).

Immobilisations incorporelles

(i) Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des éventuelles pertes de valeur (cf. § Dépréciation).

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par la norme IAS 38 sont démontrés.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Frais de développement	1,5 à 4 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (cf. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) Actifs loués

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste "dettes financières" et est décomposée entre une part à moins d'un an et une part à plus d'un an.

(iii) Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Installations et agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants correspondent essentiellement à la part à plus d'un an de la créance financière détenue dans le cadre d'un contrat de lease back d'équipements.

Participation dans les entités associées

Le poste « Participation dans les entités associées » est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) réestimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions logicielles et matérielles à la livraison lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois intégralement couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

Dans le cas de prestations de service spécifiques facturées à ses clients, Netgem reconnaît le chiffre d'affaires lorsque le service est rendu.

La société Vitis, à qui l'activité de Videofutur a été apportée, a été mise en équivalence depuis le 3 novembre 2016 et son activité n'est plus intégrée au compte de résultat consolidé depuis cette date.

Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués (i) de composants électroniques et d'accessoires utilisés dans le cadre de la fabrication et du service après-vente des décodeurs commercialisés par la Société et (ii) de décodeurs.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires, automates, pièces détachées et consommables) et au coût de production (décodeurs). Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (Cf. § *Dépréciation*).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition. Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumise à un risque négligeable de perte de valeur.

Ces instruments sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent en passifs courants (rubrique emprunts et dettes financières, part à moins d'un an).

Dépréciation

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir paragraphe Impôt sur le résultat), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur (interne ou externe). S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-dessous).

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

(i) Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante de marché et de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(ii) Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif (hors écart d'acquisition) est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques au passif. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Avantages du personnel

(i) Avantages à long terme

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en "Charges de personnel".

(ii) Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne les options de souscription d'actions accordées au personnel (stock-options et BSPCE) et les actions gratuites.

Le coût des plans de stock-options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes. Cette valeur n'est pas réestimée pendant la durée du plan.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges de personnel avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres (réserves liées au capital), sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification.

(iii) Droit individuel à la formation

À compter du 1er janvier 2015 le DIF est remplacé par le Compte Personnel Formation, il n'existe donc plus de nécessité de provisionner ces heures qui ne sont plus gérées par l'entreprise.

Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultats par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net de l'exercice, part attribuable aux actionnaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat net part attribuable aux actionnaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Il est fait application de la méthode d'achat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen de l'action sur la période.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances et pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des devises. La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité commerciale.

Les instruments financiers utilisés au cours de l'exercice 2017 pour couvrir le risque de change ont été qualifiés d'instruments de couverture. En conséquence, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché de ces instruments ont été comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et est à ce titre rattaché, soit en déduction des frais de développement qu'il finance, soit en déduction des dépenses de recherche et développement. La partie du Crédit d'Impôt Recherche liée aux projets de R&D qui sont activés et non amortis est enregistrée en produit constaté d'avance.

4.1.3. NOTE 3 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

Entrée de périmètre

La principale variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice est l'acquisition de Connected Labs, société dont Netgem détient 100% du capital au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs non courants	242
Actifs courants	877
(1) - Total des actifs acquis	1 119
Passifs non courants	490
Passifs courants	841
(2) - Total des passifs acquis	1 331
(3) - Actif net acquis (1) - (2)	(212)
(4) - Quote-part actif net Connected Labs acquis	-212
(5) - Prix d'acquisition des titres	300
Écart d'acquisition (5) - (4)	512

Variation de périmètre

Au cours de l'année 2017, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 61,3% à 56,3 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Océinde au travers de l'exercice de 110 000 bons de souscriptions.

En conséquence un profit de dilution de 466 milliers d'euros a été constaté en résultat opérationnel.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation constitué des filiales consolidées par intégration globale et des co-entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	N° de SIREN	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle	% intérêts
Netgem S.A.	Le colisée ,10 avenue de l'Arche 92 419 Courbevoie	408024578	France		Société mère	
Netgem Singapore	51 Goldhill Plaza 21-02/06 Singapore 308900	200916430D	Singapour	IG	100%	100%
Netgem Australie	263 Clarence street - Sydney	142471243	Australie	IG	100%	100%
Netgem @TV Ltd	17 Trinity House, Borehamwood, WD6 1DA UNITED KINGDOM	820 24 99	UK	IG	100%	100%
Digitime SAS	Le colisée ,10 avenue de l'Arche 92 419 Courbevoie	493062319	France	MEE	50%	50%
Netgem Mexico SA de CV	Avenida Oaxaca 96, Int 201 D, Colonia Roma Norte 06700 Mexico	NME1402277X 1	Mexique	IG	100%	100%
Vitis	Le colisée ,10 avenue de l'Arche 92 419 Courbevoie	820928521	France	MEE	56%	56%
Connected Labs	50 impasse des 3 pointes, 34980 Saint Gely du Fesc	522638428	France	IG	100%	100%

(1) IG : Intégration globale, MEE : Mise en Équivalence

4.1.4. NOTE 4 Secteurs opérationnels

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein du Groupe qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

4.2. État du résultat global

4.2.1. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du Groupe hors personnel mis à disposition et hors effectif des co-entreprises et entreprises associées s'élève à 84 personnes, contre 70 au 31 décembre 2016.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2017, les charges de personnel, y compris les provisions pour retraite (nettes des reprises) et paiement en actions, se sont élevées à K€ 9 310 contre K€ 10 288 sur l'exercice 2016, réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Rémunérations et charges sociales	(9 407)	(10 776)
Crédit impôt recherche	1 027	689
Provision pour retraite	(42)	9
Incidence des paiements en actions	(678)	(210)
Total	(9 100)	(10 288)

4.2.2. NOTE 6 Frais de recherche et développement

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dépenses de recherche et développement	(6 980)	(6 978)
Dépenses de recherche et développement financées par crédit d'impôt recherche	1 199	820
Amortissement des frais de développement immobilisés	(70)	0
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	(5 851)	(6 158)

4.2.3. NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultats de cession	466	(552)
Résultat apport partiel d'actif Vitis	-	3 868
Autres produits et charges opérationnels	290	(114)
Total	756	3 202

4.2.4. NOTE 8 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	686	447
Coût de l'endettement financier brut	-	-
Coût de l'endettement financier net	686	447
Gains (pertes) nets de change	(644)	726
Autres charges et produits financiers	196	(64)
Autres produits et charges financiers	(448)	662
Résultat financier	238	1 109

En 2017 le résultat financier atteint K€ 238 et comprend principalement K€ 686 de produits de placement de la trésorerie du Groupe et une perte de change de K€ 644, principalement liée au débouclage d'opérations de change à terme.

4.2.5. NOTE 9 Impôts sur les résultats

Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

La charge d'impôts sur les bénéfices se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
(Charge) Produit d'impôt courant	(256)	(1 594)
(Charge) Produit d'impôts différés	(388)	(1 790)
Total	(644)	(3 384)

Impôts différés

Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière

(en milliers d'euros)	31/12/2017	variation	reclassement	31/12/2016
Impôts différés actifs	4 531	(388)		4 919
Impôts différés passifs				
Total	4 531	(388)	0	4 919

Les reports déficitaires indéfiniment reportables issus de la fusion avec Videofutur et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs ont été évalués à K€ 16 749 au 31 décembre 2017. Cette estimation repose sur les bénéfices taxables probables attendus au niveau de Netgem SA et la poursuite des activités à l'origine des déficits. Les impôts différés actifs correspondants s'établissent à K€ 4 454. L'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de Netgem est établie sur la base de projections à 4 ans du budget 2018.

La diminution de l'impôt différé actif sur déficit reportable s'explique par la consommation de 2,0 millions d'euros par imputation de déficit reportable sur le résultat fiscal 2017.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	variation	reclassement	31/12/2016
Déficits fiscaux activés	4 454	(576)		5 030
Autres décalages temporaires	77	188		(111)
Total	4 531	(388)	0	4 919

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt hors résultat des filiales mises en équivalence	7 269	9 830
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>34,43%</i>	<i>34,43%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(2 503)	(3 384)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurement activés : diminution du taux d'impôt et déficits non utilisés	0	(523)
Déficits de la période non activés	(62)	(52)
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	440	
Différentiel de taux	969	18
Impôt sur la charge calculée au titre d'IFRS 2	(233)	(72)
Autres différences	745	629
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(644)	(3 384)

Au 31 décembre 2017, les déficits fiscaux du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Netgem SA non activés	9 680	9 680
Netgem SA activés	12 481	17 392
Connected Labs non activés	1 329	0
Netgem UK non activés	-	1 688
Total	23 490	28 760

4.3. État de la situation financière

4.3.1. NOTE 10 Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette en début d'exercice	5 311	7 173
Quote part du goodwill VFEG affectée à l'apport partiel d'actif Vitis	-	(1 826)
Quote-part du goodwill Connected Labs	512	-
Cession	-	(36)
Valeur nette en fin d'exercice	5 823	5 311

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé au 31 décembre 2017 qui a conduit à l'absence de dépréciation. Le Groupe n'ayant qu'un seul pôle d'activité et une seule UGT, le test a été réalisé en comparant la capitalisation boursière aux fonds propres consolidés.

4.3.2. NOTE 11 Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2016	1 780	3 301	775	819	1 007	7 682
Acquisitions					789	789
Sorties	(1 250)			(300)	(899)	(2 449)
Variation de périmètre	(13)			(180)	(897)	(1 090)
Au 31 décembre 2016	517	3 301	775	339	-	4 932
Acquisitions						-
Sorties						-
Variation de périmètre	329	708				1 037
Au 31 décembre 2017	846	4 009	775	339	-	5 969

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2016	(1 766)	(3 302)	(775)	(639)	(696)	(7 178)
Dotations					(721)	(721)
Sorties & Repises de provision	1 250			300	887	2 437
Variation de périmètre					530	530
Au 31 décembre 2016	(516)	(3 302)	(775)	(339)	-	(4 932)
Dotations		(66)				(66)
Sorties & Repises de provision						-
Variation de périmètre	(329)	(497)				(826)
Au 31 décembre 2017	(845)	(3 865)	(775)	(339)	-	(5 824)

VALEUR NETTE	Logiciels et licences	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2017	1	(1)	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	1	144	-	-	-	145

Les seules variations de la période correspondent à la variation de périmètre suite à l'acquisition de la société Connected Labs.

4.3.3. NOTE 12 Immobilisations corporelles

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2016	2 424	2 843	5 267
Acquisitions	344	164	508
Sorties	(1 278)	(954)	(2 232)
Reclassement		(1 298)	(1 298)
Écarts de conversion	2	(2)	0
Au 31 décembre 2016	1 492	753	2 245
Acquisitions	74	65	139
Sorties		(48)	(48)
Variation de périmètre		67	67
Écarts de conversion	(9)	(21)	(30)
Au 31 décembre 2017	1 557	816	2 373

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2015	(2 239)	(1 618)	(3 857)
Dotations	(149)	(325)	(474)
Sorties	1 275	715	1 990
Reclassement		778	778
Écarts de conversion	(2)		(2)
Au 31 décembre 2015	(1 115)	(450)	(1 565)
Dotations	(132)	(149)	(281)
Sorties	43		43
Variation de périmètre		(44)	(44)
Écarts de conversion	8	13	21
Au 31 décembre 2016	(1 196)	(630)	(1 826)

VALEUR NETTE	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2017	377	303	680
Au 31 décembre 2017	361	186	547

4.3.4. NOTE 13 Participation dans les entités associées

Au 31 décembre 2017, la valeur de la participation de Netgem SA dans les co-entreprises consolidées par mise en équivalence, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Digitime	Vitis	TOTAL
Pourcentage de contrôle	50,00%	56,29%	
Valeur comptable de l'actif net détenu	162	4 735	4 897
Quote-part de résultat	(8)	(1 944)	(1 952)
Contribution aux capitaux propres consolidés	143	2 397	2 540
Chiffre d'affaires	413	5 551	
Résultat	(16)	(3 454)	

La société Digitime est en cours de liquidation.

4.3.5. NOTE 14 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent à hauteur de K€ 1 736 la part à plus d'un an de la créance financière détenue dans le cadre de contrats de lease back d'équipements.

La part à moins d'un an de cette créance est présentée en Actifs financiers courants pour un montant de K€ 7 557.

Au cours du premier semestre 2017, un nouveau contrat a été comptabilisé en actif financier conformément à la norme IAS17.

4.3.6. NOTE 15 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	387	1 178
Provisions cumulées	0	(177)
Valeur nette	387	1 001

0

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Composants électroniques	0	0
Produits semi-finis	128	946
Produits finis	259	55
Total valeur nette	387	1 001

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2017 s'établit à K€ 387 contre K€ 1 001 au 31 décembre 2016. Elle correspond principalement à la valeur nette de produits finis et de composants.

Le montant des stocks de produits finis au 31 décembre 2017 était destiné à assurer les livraisons de début d'année 2018.

4.3.7. NOTE 16 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	16 397	18 186
Provisions cumulées	0	0
Valeur nette	16 397	18 186
<i>Créances nettes à moins d'un an</i>	<i>16 397</i>	<i>18 186</i>

Le poste client a été impacté par la mise en place de solutions de financement au cours du premier semestre 2017.

4.3.8. NOTE 17 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
État – impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche.	4 326	3 407
Créances fiscales et sociales	1 243	6 451
Charges constatées d'avance.	304	519
Autres actifs à court terme	447	257
Total des autres créances et comptes de régularisation	6 320	10 634
<i>Autres actifs courants à moins d'un an</i>	<i>6 320</i>	<i>10 634</i>

La diminution des créances fiscales et sociales s'explique par le remboursement en 2017 de crédits de TVA à hauteur de 5,5 millions d'euros.

4.3.9. NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	6 590	10 808
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	3 659	22 000
Total des disponibilités	10 249	32 808

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros. Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières de placement comprennent des comptes à terme et des dépôts à vue.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières et les intérêts reçus sur les comptes à terme constatés au cours de l'exercice écoulé s'élèvent à K€ 686.

4.3.10. NOTE 19 Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à K€ 5 933 et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

L'actionariat est détaillé dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise 2017, section 4.1 (Structure du capital de la Société).

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif d'améliorer la notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios sur capital sains de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider du paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exercice 2017 a été marqué par la distribution en juin 2017 d'un dividende en espèces de € 0,15 par action (soit une enveloppe globale de € 6 millions environ) dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la réalisation en novembre 2017 d'une offre publique de rachat de 10 millions d'actions à un prix unitaire de € 2,5 (soit un montant total de € 25 millions).

Le total des sommes versées aux actionnaires s'est ainsi élevé à environ € 32 millions sur l'exercice.

À ce jour, compte tenu d'un endettement financier modéré et du niveau de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe au cours des trois derniers exercices, le suivi de ratios d'endettement par rapport aux capitaux propres n'a pas été jugé pertinent.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	147 025	1,80
Attribuées		
Exercées	(147 025)	(1,80)
Annulées		
Solde au 31 décembre 2016	0	0,00
Attribuées		
Exercées		
Annulées		
Solde au 31 décembre 2017	0	0,00

Options de souscription et/ ou d'achat d'actions

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription et/ou achat d'actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales dans la limite 1 500 000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2019 (11^{ème} résolution³). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'administration, le jour où les options seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options

³ Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

de souscription seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions de la Société détenues par celle-ci en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée.

Programme d'actions gratuites

Programme d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2017

En juin 2016, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 9 juin 2016 et à concurrence de 1 500 000 actions (12^{ème} résolution⁴). Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation seront fixées par le conseil d'administration au moment de l'attribution des actions gratuites.

Dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus au cours de l'exercice 2017, le management de la filiale Connected Labs a bénéficié des attributions suivantes :

- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2020 sous conditions de performance.

Les périodes de conservation des plans ci-dessus ont été fixées à un an.

Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2017

il est rappelé que, dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus, au cours de l'exercice 2016 le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes :

- 740 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019.

Enfin, aucune action gratuite n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2017.

Programme d'achat d'actions

Le 1^{er} juin 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2016.

Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 10 millions.

Au 31 décembre 2017, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 106 580 actions propres valorisées à K€ 258 et à K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem.

⁴ Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 761 675 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 4 410 au cours d'achat, soit 2,50 € par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui n'a pas conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2017.

Pour ce programme, la Société détenait K€ 129 en espèces en compte chez le courtier en charge des achats au 31 décembre 2017.

En 2017, la Société a acheté 374 194 de ses propres actions dans le cadre de ses programmes d'achat d'actions, hors contrat de liquidité. De plus, la Société a racheté 10 millions d'actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions intervenue sur l'exercice écoulé.

En novembre 2017, la Société a annulé 11 695 717 de ses actions et réduit son capital en conséquence.

Avantages remis au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Sur l'exercice écoulé, la valeur des bons et actions gratuites, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des bons et actions gratuites reçues et imputée en charges de personnel, s'est élevée à K€ 678.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation ont été les suivantes :

Date d'ouverture des plans	entrée de périmètre	09-juin-16		09-juin-16		Total
Date d'attribution des bons/ actions gratuites	BSPCE	28-juil.-16	15-déc.-16	11-oct.-17	11-oct.-17	
Quantités attribuées	147 025	740 000	200 000	250 000	50 000	1 387 025
Prix d'exercice par action (en €)	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maturité jusqu'à l'échéance	5 ans	3 ans	2,62 ans	1,79 ans	2,79 ans	
Rotation cumulée à la date d'attribution	9% Dirigeants	0% Dir. & Salar.	0% Dirigeants	0% Dirigeants	0% Dirigeants	0%
Juste valeur des bons/ actions (en euros)	2,2	1,83	1,85	2,52	2,52	
Coût exercice 2016 (en K€)	14	190	6	0	0	210
Coût exercice 2017 (en K€)	0	451	141	76	10	678

4.3.11. NOTE 20 Provisions pour retraite

Ces provisions concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Sur l'exercice écoulé, les engagements de retraite ont augmenté et s'élèvent à K€ 229 au 31 décembre 2017 contre K€ 169 au 31 décembre 2016.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sur 2017 sont décrites ci-après :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,31% ;
- il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

4.3.12. NOTE 21 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Var de périmètre	Écart de conversion	31/12/2017
Provisions à caractère social	53						53
Autres provisions	2 609		(386)	(391)		(6)	1 826
Total provisions	2 662	-	(386)	(391)	-	(6)	1 879
<i>Dont part à plus d'un an</i>	-						-
<i>Dont part à moins d'un an</i>	2 662	-	(386)	-	-	(6)	1 879

Au 31 décembre 2017, les provisions concernent des contrats fournisseurs, des risques techniques et le contrôle fiscal en cours chez Netgem SA, couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013.

Le paiement du règlement d'ensemble du contrôle fiscal devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

4.3.13. NOTE 22 Passifs financiers

La créance financière constatée dans le cadre de la signature d'un *lease back* d'équipements a été adossée à des financements obtenus auprès d'établissements financiers (de type affacturage). Ils ont été comptabilisés au coût amorti et se répartissent comme suit :

- Passif financier non courant : K€ 1 977.
- Passif financier courant : K€ 3 027

Les passifs financiers non courant comprennent également un dépôt de garantie reçu dans le cadre de l'opération de cession bail pour K€ 416 et d'un prêt auprès de la BPI contracté par la société Connected Labs.

4.3.14. NOTE 23 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	10 908	10 230
Fournisseurs – factures non parvenues	7 539	6 950
Total des Fournisseurs	18 447	17 180

4.3.15. NOTE 24 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fiscales et sociales	4 260	4 467
Produits constatés d'avance	449	237
Acomptes sur commandes et avoirs	192	345
Impôt sur les sociétés	262	405
Autres dettes	120	365
Total	5 283	5 819

Les produits constatés d'avance et les acomptes sur commande et avoirs correspondent principalement à des factures d'acompte client.

4.3.16. NOTE 25 Actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent la ventilation par nature et par catégorie des actifs et passifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2017 et 2016 :

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2017 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable 31/12/2017	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	2 593		2 593			
Clients et comptes rattachés	16 397		16 397			
Équivalents de trésorerie	3 659	3 659				
Trésorerie	6 590	6 590				
Autres actifs courants	13 906		13 656			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	42 895	10 249	32 646	0	0	0
<i>dont valeur brute</i>	42 895	10 249	32 646	0		
<i>dont dépréciation</i>	0	0	0	0		
Passifs financiers non courants :	2 869	0	0	0	476	2 393
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	2 869				476	2 393
Avances d'actionnaires, part > 1 an						
Autres passifs financiers non courants						
Passifs financiers courants :	26 757	0	0	0	23 730	3 027
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	3 027					3 027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 447				18 447	
Autres passifs courants	5 283				5 283	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	29 626	0	0	0	24 206	5 420

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés par les entités du Groupe et des disponibilités liées au programme d'achat d'actions et contrat de liquidité.

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2016 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable 31/12/2016	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	6 225		6 225			
Clients et comptes rattachés	18 186		18 186			
Équivalents de trésorerie	22 000	22 000				
Trésorerie	10 808	10 808				
Autres actifs courants	14 084		14 084			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	71 303	32 808	38 495	0	0	0
<i>dont valeur brute</i>	<i>71 389</i>	<i>32 808</i>	<i>38 581</i>	<i>0</i>		
<i>dont dépréciation</i>	<i>(86)</i>	<i>0</i>	<i>(86)</i>	<i>0</i>		
Passifs financiers non courants :	6 273	0	0	0	474	5 799
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	6 273				474	5 799
Avances d'actionnaires, part > 1 an	0					
Autres passifs financiers non courants	0					
Passifs financiers courants :	26 282	0	0	0	23 004	3 278
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	3 278					3 278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 180				17 180	
Autres passifs courants	5 824				5 824	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	32 555	0	0	0	23 478	9 077

4.4. Informations complémentaires

4.4.1. NOTE 26 Juste valeur des instruments financiers et informations sur les risques financiers

Au 31 décembre 2017 le Groupe avait contracté les achats à terme suivant :

	GBP / EUR	AUD / EUR
Netgem vend	5 020 000 GBP contre 5 631 780 EUR	390 000 AUD contre 248 014 EUR
Maturité	29/06/2018	29/06/2018
Valorisation Mark to Market (sens de Netgem) en €	+2K€	-3K€

4.4.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie placée du Groupe était investie dans des dépôts à terme ou à vue au sein de banques de type G-SIFI (« *Globally Systemically Important Financial Institution* »). Le Groupe a la possibilité de demander le remboursement de ses placements à tout moment sans s'exposer à un risque de marché important et peut donc mobiliser rapidement la plupart de ses disponibilités. Le Groupe a par ailleurs négocié une ligne d'affacturage avec une de ses banques, avec recours, pour un plafond de financement d'environ € 15 millions. Cette ligne n'a pas été tirée en 2017 et n'est pas confirmée.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2017, la position nette de change par devise est la suivante :

	GBP	USD
Actifs	13 320	16 922
Passifs	(673)	(19 524)
Hors état de la situation financière		
Position nette en devises avant gestion	12 647	-2 602
Couverture	-5 020	0
Position nette en devises après gestion	7 627	-2 602
Position nette en euros après gestion	8 597	-2 169
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	(86)	(22)

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement, au travers de contrat de change intra-groupe.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP et en AUD, le Groupe est ainsi exposé aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, AUD et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change opérationnel et ne couvre pas le risque de change lié aux investissements dans ses filiales étrangères dont la devise de référence est l'USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise).

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt concerne principalement les liquidités investies en dépôts à terme.

Les dépôts à terme auprès de banques versent une rémunération à taux variable ou à taux fixe

Au 31 décembre 2017, la position nette des actifs et passifs financiers à taux variable est égale à zéro, la trésorerie placée du Groupe étant investie en dépôt à taux fixe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2017, en K€ (données sociales)	Total
1 868 255 actions Netgem, valorisées à 2,42€ par action (cours moyen de décembre 2017)	4 521

Risques sur matières premières

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements financiers (dépôts à terme et dépôts à vue).

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2017.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe, Asie et Amérique latine.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2017	2016	2015	2014	2013
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	62,4%	66.3%	71.8%	62.3%	76.3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	91,2%	86.2%	88.3%	87.3%	88.8%

En 2017, 2 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2017 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2017
Client 1	22%
Client 2	13%
Client 3	8%
Client 4	8%
Client 5	7%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a étendu ses solutions de financement sécurisé à moyen terme pour certains clients stratégiques.

Depuis fin 2017, le Groupe étudie de nouvelles opérations de financement sécurisées afin de soutenir la croissance de ses clients à l'International.

L'encours net total des opérations de ce type devrait continuer de décroître en 2018.

Si un défaut de paiement avéré survenait sur ces solutions de financement, celui-ci aurait un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels, localisés principalement en Asie et en Amérique latine, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme

aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI en dépôts à terme et à vue.

4.4.3. NOTE 27 Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Les engagements hors état de la situation financière et passifs éventuels sont listés ci-après.

Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avais, cautions et garanties donnés	0	0
Engagements de location donnés	353	738
Engagements d'achats de composants formalisés dans des commandes émises	2 887	6 258
Total	3 240	6 996

Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. La plupart des engagements d'achats de composants sont formalisés par des commandes. Des engagements supplémentaires d'achats de composants sont pris dans le cadre de la transmission de plan de production prévisionnel aux fournisseurs du Groupe. De tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Les garanties sur équipements défectueux données aux clients et reçues symétriquement des fournisseurs ne sont pas valorisables mais constituent des engagements donnés et reçus.

Engagements financiers reçus

Néant.

4.4.4. NOTE 28 Rémunération des dirigeants

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017 ont été revus par le Conseil d'administration du 5 avril 2017 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2017 (résolutions 11 et 12).

Au cours de l'Assemblée Générale du 1er juin 2017, les actionnaires ont autorisé le versement de jetons de présence aux administrateurs de Netgem pour l'exercice en cours d'un montant global de K€ 120. Le montant versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'établit à K€ 56.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société, paiements en actions inclus, s'est élevé à K€ 1 812 en 2017 contre K€ 1 824 en 2016. Ces montants incluent la rémunération allouée au titre des paiements en actions pour K€ 298 en 2017 et K€ 94 en 2016 (IFRS 2).

Les mandataires sociaux de Netgem ne bénéficient d'aucune prime de départ ou d'arrivée, ni d'un régime complémentaire de retraite spécifique. Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les dirigeants de Netgem.

4.4.5. NOTE 29 Informations sur les parties liées

Filiales

Les transactions et soldes entre Netgem et ses filiales consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Relations avec d'autres parties liées

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution de la convention conclue avec la société J2H (cf. rapport sur les conventions réglementées).

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients		
Titres de participation et créances rattachées	0	0
ACTIF	0	0
Dettes fournisseurs	110	83
Autres dettes		
PASSIF	110	83
Autres achats et charges externes	110	145
Charges de personnel		
Charges	110	145
Chiffre d'affaires		
Produits financiers		
PRODUITS	0	0

4.4.6. NOTE 30 Événements post-clôture

Le Conseil d'administration de la Société proposera à ses actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2018, d'établir le dividende 2017 à € 0,10 par action.

Aucun autre événement n'est identifié à la date de publication du présent rapport.

4.4.7. NOTE 31 Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par Isabelle Agniel, titulaire ;
- Cabinet Auditex SA, suppléant ;
- Cabinet ACEFI CL, représenté par Matthieu Mortkowitch, titulaire ;
- P. SUDOL, suppléant.

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	ERNST & YOUNG AUDIT		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	83 000	80 000	53 000	50 000	136 000	130 000
Filiales intégrées globalement	19 237	34 355	7 000	7 600	26 237	41 955
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	102 237	114 355	60 000	57 600	162 237	171 955
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
Sous-total CONSEIL	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
TOTAL GENERAL	103 437	116 455	61 200	60 400	164 637	176 855

4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Netgem,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Netgem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Écart d'acquisition

<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.</p> <p>Le groupe n'ayant qu'un seul pôle d'activité, une seule UGT a été retenue ; ces écarts d'acquisition ont été alloués à celle-ci.</p> <p>La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de cette UGT unique, incluant un écart d'acquisition figurant au bilan pour un montant de M€ 5,8, n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.</p> <p>La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la juste valeur.</p> <p>Comme indiqué dans la note 10 de l'annexe, la juste valeur de l'UGT est déterminée par référence au cours de Bourse des actions. À ce jour, la juste valeur étant supérieure à la valeur comptable de l'UGT unique, la société n'a pas réalisé de calcul de la valeur d'usage.</p> <p>Les écarts d'acquisition du groupe représentant un montant significatif, la détermination de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition est considérée comme un point clé de l'audit</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en appréciant la définition de l'UGT unique, ▪ en appréciant la détermination de la valeur comptable des actifs concernés, ▪ en examinant les éléments de calcul utilisés dans le cadre de la détermination de la juste valeur, ▪ enfin, nous avons examiné que la note 10 de l'annexe donnait une information appropriée.

■ Impôts différés actifs

<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Un montant de M€ 4,5 est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs.</p> <p>Comme indiqué dans la note 9 de l'annexe, l'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de la société Netgem est établie sur la base d'une projection à quatre ans du budget 2018.</p> <p>La capacité du groupe à imputer à un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.</p> <p>Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de la société Netgem au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la direction à cet égard.</p>
------------------------------------	--

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la cohérence de la méthodologie appliquée pour la reconnaissance des impôts différés comptabilisés avec les règles fiscales en vigueur à la clôture, notamment avec les taux d'impôt adoptés et les règles de limitation d'imputation des déficits imposables.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan prévisionnel d'utilisation des déficits à cinq ans sur la base duquel le groupe a estimé la probabilité de recouvrement de ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure d'établissement et d'approbation du dernier budget qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant que la structure du compte de résultat utilisée dans l'établissement du budget est cohérente avec la structure de coûts actuelle de la société ;
- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

Nous avons également examiné que la note 9 de l'annexe donne une information appropriée.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Netgem par votre assemblée générale du 15 juin 2007 pour le cabinet ACEFI CL et du 24 mars 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ACEFI CL était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Mortkowitch

Isabelle Agniel

5. Comptes annuels 2017

5.1. Compte de résultat de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT NETGEM SA	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2017	2016
Ventes de marchandises	4	31 860	33 719
Coût d'achat des marchandises vendues		(21 341)	(19 305)
MARGE COMMERCIALE		10 519	14 414
Production vendue de services	4	5 890	9 217
Production immobilisée	6	0	92
Autres achats et charges externes		(6 562)	(12 622)
VALEUR AJOUTÉE		9 847	11 101
Impôts, taxes et versements assimilés		(351)	(396)
Charges de personnel	5	(8 427)	(8 234)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		1 068	2 471
Reprises sur provisions & transferts de charges		564	2 781
Autres produits		210	179
Dotations aux amortissements & aux provisions		(908)	(2 783)
Autres charges		(169)	(1 546)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)		765	1 102
RÉSULTAT FINANCIER (B)	7	4 465	1 425
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (A+B)		5 230	2 528
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	8	300	(639)
Participation Salariés		110	(110)
Impôts sur les bénéfices	9	1 097	(345)
RÉSULTAT NET		6 737	1 433

5.2. Bilan de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

ACTIF NETGEM S.A	Notes	Brut 31.12.17	Amortissements et dépréciations	Net 31.12.17	Net 31.12.16
Immobilisations incorporelles	10	9 612	(5 175)	4 437	4 437
Immobilisations corporelles	11	1 919	(1 456)	463	564
Immobilisations financières	12	3 636	(111)	3 525	3 017
Total de l'actif immobilisé		15 166	(6 742)	8 424	8 018
Stocks et en-cours	13	128	0	128	55
Créances clients et comptes rattachés	14	5 543	0	5 543	6 370
Autres créances	15	20 152	(3 691)	16 461	20 018
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	16	13 018	0	13 018	35 791
Charges constatées d'avance	24	128		128	456
Total de l'actif circulant		38 970	(3 691)	35 279	62 689
Écarts de conversion actif		967		967	401
Total de l'actif		55 102	(10 432)	44 670	71 109

PASSIF NETGEM S.A	Notes	Net 31.12.17	Net 31.12.16
Capitaux propres			
Capital social		5 933	8 272
Primes d'émission		-	11 671
<i>Réserve légale et autres réserves</i>		9 447	28 152
<i>Report à nouveau</i>		-	-
Résultat de l'exercice		6 737	1 433
Total des capitaux propres	17	22 117	49 529
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	18	3 056	3 135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	9 875	11 543
Dettes fiscales et sociales	20	4 199	2 283
Produits constatés d'avance		183	90
Autres dettes	21	3 065	6 139
Total du passif circulant		22 047	21 523
Écarts de conversion passif		506	57
Total du passif		44 670	71 109

5.3. Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA

Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action.

	Capital		Primes d'émission	Réserve légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
Au 31 décembre 2016	41 360 384	8 272	11 671	824	27 328	-	-	1 433	49 529
Augmentation de capital	(11 695 717)	(2 339)	(11 671)		(14 415)				(28 425)
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3	(4 294)		5 724	(1 433)	-
Dividendes versés							(5 724)		(5 724)
Résultat net								6 737	6 737
Au 31 décembre 2017	29 664 667	5 933	-	827	8 620	-	-	6 737	22 117

5.4. Annexes aux comptes annuels

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse.

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Principes et méthodes comptables
Note 2	Faits marquants de la période
Note 3	Informations par secteur d'activité et secteur géographique

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4	Chiffre d'affaires
Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Résultat financier
Note 8	Résultat exceptionnel
Note 9	Impôts

BILAN

Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Immobilisations financières
Note 13	Stocks et en-cours
Note 14	Clients et comptes rattachés
Note 15	Autres créances
Note 16	Disponibilités et valeurs mobilières de placement
Note 17	Capitaux propres
Note 18	Provisions
Note 19	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés
Note 20	Dettes fiscales et sociales
Note 21	Autres dettes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 22	Engagements hors bilan
Note 23	Soldes et transactions avec les entreprises liées
Note 24	Charges constatées d'avance
Note 25	Événement postérieur à la clôture
Note 26	Filiales et participations
Note 27	Détail des charges à payer

5.5. Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Netgem S.A. (la « **Société** » ou « **Netgem** ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext (compartiment C).

Netgem et ses filiales forment un acteur innovant dans les solutions de divertissement pour la maison connectée.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1, 121-5 et suivants, du Plan Comptable Général 2017. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions générales et les adaptations professionnelles mentionnées dans l'avis C. Com. R. 123-180 et PCG art. 831-1 §1 du Conseil National de la Comptabilité ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les dispositions relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été complétées par le règlement 2015-5 au 02 juillet 2015.

Le nouveau règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à un changement de méthode dans les comptes individuels de Netgem. Le détail des instruments de couverture de Netgem est présenté dans le paragraphe « instruments financiers »

Les incidences sur les comptes de la société sont les suivantes :

À l'exception des fonds commerciaux aucun autre actif incorporel ne dispose d'une présomption de durée d'utilisation non limitée.

Les fonds commerciaux sont constitués par les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entité (art. 212-3-2 du PCG).

Conformément au règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables, les fonds commerciaux sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (art. 214-3 du PCG). En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, conformément à l'Autorité des normes comptables, un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (art. 214-15 du PCG) est réalisé. »

Le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général prévoit des dispositions de première application qui sont prospectives.

À l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels a été affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Cette affectation comptable est réalisée selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice et conduit à prendre en compte l'affectation extra comptable existante

Le mali technique de fusion, et les dépréciations associées, ont été transférés au bilan dans les comptes prévus à cet effet à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 (cf. tableau note 10).

Le mali technique de fusion est amorti ou déprécié dès l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 et de façon prospective.

5.5.1. NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont intégralement provisionnés à la clôture.

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Lors de concession de licence à ses filiales, le revenu est reconnu au fur et à mesure de l'utilisation du droit concédé, lors de la livraison des produits au client final, quand il n'existe plus d'obligation significative de la part du licencié.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des terminaux, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement

à compter de la quatrième année suivant sa constatation. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de K€ 1 077 au titre de l'exercice 2017.

Hormis les fonds commerciaux, les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, licences et logiciels	1 à 3 ans
Frais de développement	1,5 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Installations et agencements	10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés pour la fabrication des terminaux commercialisés par la Société, d'accessoires utilisés notamment dans le cadre des prestations de service après-vente et de produits semi-finis et finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). Une dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de

placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. À ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2017 s'est établi à K€ 364. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Depuis 2004, la Société provisionne également l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite selon les dispositions de la Convention Collective des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Netgem envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, la Société n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,31 % ;
- il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état des discussions de place qui considéraient que les engagements au titre du DIF présentaient une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils avaient une contrepartie future pour l'entreprise, le Groupe a considéré qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2013 et 2014.

À compter du 1er janvier 2015 le DIF est remplacé par le Compte Personnel Formation, il n'existe donc plus de nécessité de provisionner ces heures qui ne sont plus gérées par l'entreprise.

Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2017, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Risque de crédit et risques de concentration

Les créances sur lesquelles la Société encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements financiers (dépôts à terme, dépôt à vue, placement dans l'actif général de compagnie d'assurance) ainsi que des créances sur l'état français.

La Société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Aucune provision n'a été enregistrée au 31-12-17.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 auprès des cinq et des dix principaux clients hors Groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2017	2016
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	70,61%	48,85%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	82,28%	64,82%

Les créances sont toute à moins d'un an.

La Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels, localisés principalement en Asie, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits et ce notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par la Société, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

La Société a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans trois banques de type G-SIFI en dépôts à terme et dans l'actif général de compagnie d'assurance.

Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, qui tient à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme d'achat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières et/ou en valeurs mobilières de placement. Les actions propres affectées au paiement des actions gratuites font l'objet d'une provision au prorata de la durée d'acquisition.

Instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constaté sur l'élément couvert.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché.

La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, la société achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. La société n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients de Netgem est libellée en GBP et en AUD, la société est ainsi exposée aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Au 31 décembre 2017 Netg11 11em avait contracté les achats à terme suivant :

	GBP / EUR	AUD / EUR
Netgem vend	5 020 000 GBP contre 5 631 780 EUR	390 000 AUD contre 248 014 EUR
Maturité	29/06/2018	29/06/2018
Valorisation Mark to Market (sens de Netgem) en €	+2K€	-3K€

Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

5.5.2. NOTE 2 Faits marquants de la période

L'activité de l'année 2017 a été caractérisée par la bonne performance des clients européens, qui continuent de recruter de nouveaux abonnés à leurs offres de divertissement construites sur plate-forme Netgem. Deux ouvertures de marché dans la zone Europe Middle East ont été également annoncées, en particulier l'Allemagne, marché sur lequel le Groupe entend se renforcer.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de développer Diamond, sa plate-forme de set-top-box virtuelle, et son offre Soundbox.

Diamond est déployée auprès de plusieurs clients historiques du Groupe et répond au mouvement inéluctable vers la virtualisation des services de divertissement et est une passerelle vers des offres élargies à l'ensemble de la maison connectée. L'utilisation de la plate-forme virtuelle Diamond a notamment permis à notre client historique Elisa – 1^{er} opérateur finlandais – d'étendre son offre de télévision en Estonie, avec le lancement du service Bing TV en septembre 2017.

Soundbox permet d'enrichir Diamond de services de musique connectée et d'accéder à l'ensemble des services audio et vidéo à travers une barre de son, sans avoir besoin de set-top box.

En octobre 2017, Netgem a acquis 100% des actions de la société Connected Labs, qui détient la marque et plate-forme logicielle audio Voxtok. Cette dernière a été entièrement intégrée à Diamond et Soundbox.

En septembre 2017, les marques hi-fi audio Tangent (Danemark) et Elipson (France) se sont associées à Netgem pour commercialiser les solutions Soundbox.

En novembre 2017, la société a acheté dix millions de ses propres actions au prix unitaire de € 2,5 dans le cadre d'une offre publique d'achat d'actions. Cette opération a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les résultats favorables des efforts entrepris par la Société pour adapter son offre de produits à l'évolution des attentes des consommateurs et des besoins des opérateurs ;
- la filialisation de Vitis et l'accord stratégique avec le groupe ZTE, permettant une réduction sensible des besoins d'investissement et de financement du besoin en fonds de roulement ;

lesquels ont permis au Conseil d'administration de considérer que la Société était en mesure de servir ses clients, réaliser son plan de développement et continuer à innover avec une structure bilancielle allégée dans un modèle "asset light", permettant de distribuer aux actionnaires une grande partie de la trésorerie disponible.

Le 7 novembre 2017, à l'issue de cette opération, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital de Netgem en annulant les 10 millions actions acquises dans le cadre de l'offre et 1,7 millions d'actions auto-détenues.

La Société a par ailleurs continué son programme d'achat d'actions et a acheté 374.194 de ses propres actions à un prix unitaire moyen d'environ € 2,27 au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, détenait environ 1,9 millions de ses actions, soit 6,3% de son capital (contrat de liquidité inclus).

En fin d'année 2017, Netgem SA a sécurisé une ligne à court terme (non tirée et non confirmée) de financement sur actifs de 8 millions d'euros avec l'une de ses banques.

Au cours de l'année, 300 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,15 par action à ses actionnaires en juin 2017. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2014 ;
- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016.

Le mandat d'administrateur de la société Eximium a expiré à l'issue de l'assemblée générale du 1er juin 2017 et, conformément au souhait de celle-ci, n'a pas été renouvelé.

5.5.3. NOTE 3 Informations par secteur d'activité et secteur géographique

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein de Netgem, qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels. Le Groupe ne suit plus le chiffre d'affaires par zone géographique.

Les ventes de marchandises réalisées sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 31 860 et correspondent essentiellement aux ventes de solutions matérielles et logicielles livrées aux clients opérateurs de la Société. Celle-ci a par ailleurs enregistré sur la période des ventes de prestations de services et de licences à hauteur de K€ 5 890.

5.6. Compte de résultat

5.6.1. NOTE 4 Chiffre d'affaires

	2017	2016
Ventes de marchandises	31 860	33 719
Production vendue de services	5 890	9 217
Total chiffre d'affaires	37 750	42 936

5.6.2. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

La ventilation des effectifs de la Société au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	2017	2016
Cadres dirigeants	2	3
Cadres	47	42
Non cadres	2	2
Total Effectif au 31/12	51	47

Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les charges de personnel se sont élevées à K€ 8 427 contre K€ 8 234 sur l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevée à K€ 1 087 en 2017 contre K€ 1 030 en 2016.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2017 s'élève à K€ 212 contre K€ 169 au 31 décembre 2016.

5.6.3. NOTE 6 Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2017	2016
Dépenses de recherche et développement	5 531	5 929
Frais de développement immobilisés	0	0
Amortissement des frais de développement immobilisés	0	0
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	5 531	5 929

Ces activités de recherche et développement ont permis à la Société de bénéficier en 2017 d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de K€ 1 077.

5.6.4. NOTE 7 Résultat financier

en milliers d'euros	2017	2016
Dividendes	4 081	0
Gains de change	439	1 979
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	109	6
Autres produits financiers	656	395
Produits financiers (A)	5 286	2 380
Pertes de change	(669)	(357)
Dotations financières aux amortissements et provisions nettes des reprises	(3)	(539)
Intérêts et autres charges financières	(131)	(21)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	(17)	(39)
Charges financières (B)	(820)	(955)
Charges et produits financiers (A)+(B)	4 465	1 425

Les produits financiers correspondent essentiellement aux dividendes versés par Netgem Singapour et aux intérêts comptabilisés sur les placements bancaires à terme.

Les charges financières comprennent une perte de change qui est compensée par un gain de change équivalent.

5.6.5. NOTE 8 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et rare.

en milliers d'euros	2017	2016
Extourne charges relatives à des contrats fournisseurs / Dépôts clients	-	707
Pénalités facturées aux clients « Grand Public » liées aux impayés	-	55
Pénalités & Amendes versées	-	(1)
Autres provisions pour risques	300	(1 400)
Total	300	(639)

5.6.6. NOTE 9 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

en milliers d'euros	2017	2016
Impôts sur les bénéfices	(332)	(989)
Contribution additionnelle à l'IS et taxe	351	(176)
Crédit d'impôt recherche et don	1 077	820
Total	1 097	(345)

Le gain net d'impôt sur les sociétés enregistré sur la période s'établit à K€ 847 et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel & Participation	2017
Résultat avant impôt	5 230	410	5 640
Taux d'impôt en vigueur	34,43%	34,43%	
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(1 801)	(141)	(1 942)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
Imputation déficit reportable et déficit GPMR Agen (TUP)			1 029
Autres charges non déductibles temporairement et produits non taxables temporairement			(247)
Charges et provisions pour dépréciation non déductibles fiscalement			(512)
Dividendes reçus non taxables			1 334
Crédit d'impôt recherche et don & Taxe additionnelle à l'IS & CICE			1 434
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat			1 097

5.7. Bilan

5.7.1. NOTE 10 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brevets logiciels licences et marques	Frais de développement	Fonds commercial et droit au bail	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2017	1 291	3 884	4 437	9 612
Acquisitions				-
Variation de périmètre				-
Affectation mali				-
Sorties				-
Au 31 décembre 2017	1 291	3 884	4 437	9 612
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Au 1er janvier 2017	(1 291)	(3 884)	-	(5 175)
Dotations				-
Variation de périmètre				-
Affectation mali				-
Sorties				-
Au 31 décembre 2017	(1 291)	(3 884)	-	(5 175)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2017	-	-	4 437	4 437
Au 31 décembre 2017	-	-	4 437	4 437

L'affectation des malis techniques est la suivante :

(en milliers d'euros)	Marque	Frais de développement	Mali de fusion sur actif circulant	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier 2017	-	412	8 017	4 437	12 866
Au 31 décembre 2017	-	412	8 017	4 437	12 866
PROVISIONS					
Au 1er janvier 2017	-	(412)	(3 004)	-	(3 415)
Dotations		-	(687)	-	(687)
Reprises	-	-	-	-	0
Au 31 décembre 2017	-	(412)	(3 691)	-	(4 102)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier 2017	-	-	5 013	4 437	9 451
Au 31 décembre 2017	-	-	4 327	4 437	8 764

La valeur vénale du groupe d'actif (UGT) unique est déterminée par référence à la capitalisation boursière du groupe Netgem retraitée de la juste valeur des principaux actifs faisant l'objet d'un test de dépréciation séparé incluant les titres de participation dont Vitis.

5.7.2. NOTE 11 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Matériels et outillages	Installations & agencements & autres immo corporelles	Matériels de bureau & informatique et mobilier	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2017	1 427	158	255	1 840
Acquisitions	50		28	78
Sorties				-
Variation de périmètre				-
Au 31 décembre 2017	1 478	158	283	1 919
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Au 1er janvier 2017	(1 051)	(33)	(192)	(1 276)
Dotations	(132)	(16)	(32)	(180)
Sorties				-
Variation de périmètre				-
Au 31 décembre 2017	(1 183)	(49)	(224)	(1 456)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2017	377	125	63	564
Au 31 décembre 2017	295	109	59	463

5.7.3. NOTE 12 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation et créances rattachées :	2 862	2 556
<i>dont Netgem @TV Ltd</i>	1	1
<i>dont Netgem Singapour</i>	49	49
<i>dont Netgem Australie</i>	53	53
<i>dont Netgem Mexique</i>	9	9
<i>dont Digitime</i>	19	19
<i>dont Glowria Luxembourg</i>	91	86
<i>dont Vitis</i>	2 340	2 339
<i>dont Connected Labs</i>	300	0
Dépôts et cautionnements versés	196	97
Autres immobilisations financières	578	470
Sous-total valeur brute	3 636	3 123
Moins dépréciations	(111)	(106)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	3 525	3 017

Netgem@TV Ltd

La société a été réactivée en 2015.

Netgem Singapour

En novembre 2009, la Société a constitué une filiale localisée à Singapour, en charge du développement commercial dans la zone Asie-Pacifique, dont le capital s'élève à 100 000 SGD (Singapore dollars) soit K€ 49.

Netgem Australie

Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital soit K€ 53 de la société Netgem Australia Pte Ltd créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

Netgem Mexico

Depuis mars 2014, Netgem SA détient 100% du capital - soit K€ 9 - de la société Netgem Mexico, créée pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par les contrats signés en Amérique latine.

Glowria Luxembourg

Une augmentation de K€ 5 a été comptabilisée au cours de l'exercice 2017 correspondant à une avance en compte courant complémentaire. S'agissant d'une filiale mise en sommeil, la valeur des immobilisations financières liées à cette entité soit K€ 91 est intégralement provisionnée au 31 décembre 2017.

Vitis

L'apport partiel d'actif réalisé en 2016 a été rémunéré par des titres à hauteur de K€ 2 340.

Connected Labs

En octobre 2017, Netgem a acquis la société Connected Labs à 100%.

Dépôts & cautionnements

Au 31 décembre 2017, les dépôts et cautionnements sont constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des bureaux du siège social de la Société et aux dépôts versés dans le cadre du contrat d'affacturage mis en place au cours du second semestre 2017.

Autres immobilisations financières

Enfin, à cette date, les autres immobilisations financières correspondent :

- aux actifs détenus par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre depuis janvier 2007 : 106 580 actions propres valorisées à K€ 258 et K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem ;
- à K€ 121 de disponibilités allouées au paiement futur des actions qui seront achetées dans le cadre du programme d'achat d'actions.

5.7.4. NOTE 13 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	128	232
Dépréciations cumulées	0	(177)
Valeur nette	128	55

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2017 s'établit à K€ 128 contre K€ 55 au 31 décembre 2016. Elle correspond à la valeur nette de produits finis destinés à assurer les livraisons de début d'année 2018.

5.7.5. NOTE 14 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	5 543	6 370
Dépréciations cumulées	0	0
Valeur nette	5 543	6 370
<i>Dont à moins d'1 an</i>	5 543	6 370
<i>Dont à plus d'1 an</i>	-	-

La baisse du poste clients s'explique principalement par la baisse des créances intra-groupes et du fait des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage contracté au cours du second semestre 2017.

5.7.6. NOTE 15 Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
État - impôt sur les bénéfices et crédit impôt recherche.	3 756	3 206
Comptes courants débiteurs	5 414	5 473
État - TVA déductible. & crédit tva	1 102	6 237
Affectation du mali - ida	4 327	5 013
Débiteurs divers.	1 863	88
Total autres créances	16 461	20 018
<i>Dont à moins d'1 an</i>	16 461	20 018
<i>Dont à plus d'1 an</i>	-	-

La créance d'impôt sur les bénéfices qui s'établit à K€ 3 756, comprend le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le crédit d'impôt recherche.

Le poste « Comptes courants débiteurs » comprend principalement des prêts intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe.

L'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de Netgem est établie sur la base de projections à 4 ans du budget 2018.

Le poste « débiteurs divers » correspond au solde du compte courant du factor au 31 décembre 2017 lié au contrat d'affacturage.

5.7.7. NOTE 16 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement (VMP), toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	7 910	28 985
Disponibilités	5 108	7 373
Total disponibilités et VMP en valeur brute	13 018	36 358
Dépréciations cumulées	0	(567)
Total disponibilités et VMP en valeur nette	13 018	35 791

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères représentent K€ 3 812 et sont principalement en dollars américains.

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme, à vue et d'actions en trésorerie pour un montant de K€ 4 410.

5.7.8. NOTE 17 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à K€ 5 933 et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

L'actionnariat est détaillé dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, dans la partie 4 « *Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange* ».

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	147 025	1,80
Attribuées		
Exercées	(147 025)	(1,80)
Annulées		
Solde au 31 décembre 2016	0	0,00
Attribuées		
Exercées		
Annulées		
Solde au 31 décembre 2017	0	0,00

Options de souscription et/ ou d'achat d'actions

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription et/ou achat d'actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales dans la limite 1 500 000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2019 (11^{ème} résolution⁵). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration, le jour où les options seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions de la Société détenues par celle-ci en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

À la clôture de l'exercice, il n'a pas été fait usage de cette autorisation

⁵ Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

Programme d'actions gratuites

Programme d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2017

En juin 2016, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 9 juin 2016 et à concurrence de 1 500 000 actions (12^{ème} résolution⁶). Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation seront fixées par le conseil d'administration au moment de l'attribution des actions gratuites.

Dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus au cours de l'exercice 2017, le management de la filiale Connected Labs a bénéficié des attributions suivantes :

- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2020 sous conditions de performance.

Les périodes de conservation des plans ci-dessus ont été fixées à un an.

Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2017

il est rappelé que, dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus, au cours de l'exercice 2016 le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes :

- 740 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019.

Enfin, aucune action gratuite n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2016.

Programme d'achat d'actions

Le 1er juin 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2016.

Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 10 millions.

Au 31 décembre 2017, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 106.580 actions propres valorisées à K€ 258 et à K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 761 675 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 4 410 au cours d'achat, soit 2,50 € par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à ne pas constater de provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2017. En 2017, la Société a acheté 374 194 de ses propres actions, compte non tenu des 10 000 000 actions acquises et annulées dans le cadre de l'offre publique d'achat d'actions finalisée en novembre 2017.

⁶ Le plafond nominal global des augmentations de capital de la société qui pourraient être réalisées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 9 juin 2016 est fixé à 300 000 euros.

5.7.9. NOTE 18 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provision pour retraite	169	42			212
Autres provisions pour risques	2 564		(386)	(300)	1 877
Provisions pour perte de change	401	967	(401)		967
Total provisions	3 135	1 009	(788)	(300)	3 056
<i>En exploitation</i>		42	(386)		
<i>En financier</i>		967	(401)		
<i>En exceptionnel</i>				(300)	

Au 31 décembre 2017, les provisions concernent des contrats fournisseurs, des risques techniques et le contrôle fiscal en cours chez Netgem SA, couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013. Le paiement du règlement d'ensemble du contrôle fiscal devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

5.7.10. NOTE 19 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	4 221	3 067
Factures non parvenues	7 322	6 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 543	9 875

Au 31 décembre 2017, les dettes libellées en devises étrangères s'élèvent à K€ 3 475 et sont principalement constituées de dettes en dollars américains. La conversion de ces dettes au cours de clôture a conduit la Société à comptabiliser un écart de conversion passif pour K€ 271.

5.7.11. NOTE 20 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sociales	4 087	2 162
Dettes fiscales	112	121
Dettes fiscales et sociales	4 199	2 283

La hausse des dettes sociales est principalement liée à la comptabilisation d'une provision du fait de l'attribution de 300 000 actions gratuites sur l'exercice.

5.7.12. NOTE 21 Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants créditeurs	2 893	5 546
Avances et acomptes reçus sur commandes	40	185
Autres dettes	132	408
Autres dettes	3 065	6 139
<i>Dont à moins d'1 an</i>	<i>3 065</i>	<i>6 139</i>

Le poste « *Comptes courants créditeurs* » comprend principalement des dettes intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe.

Au 31 décembre 2017, le poste « *Autres dettes* » comprend principalement des avoirs à établir aux clients et le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs de la Société.

5.8. Informations complémentaires

5.8.1. NOTE 22 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Au 31 décembre 2017, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2016. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

Engagements de location

La Société loue ses bureaux de Courbevoie au travers d'un bail ayant commencé à courir le 1^{er} mars 2015, pouvant être dénoncé à l'expiration de la première échéance triennale, soit le 28 février 2018. Sur l'exercice 2017, le loyer annuel chargé hors taxes s'est élevé à K€ 396.

Au 31 décembre 2017, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 353€.

Engagements industriels

La Société communique à ses sous-traitants industriels l'état de ses anticipations de livraison et ses commandes de produits dans le cadre d'un plan de production. Au 31 décembre 2017, une part importante des quantités indiquées sur le plan de production pour des livraisons 2018 correspondaient à des commandes fermes de clients.

Engagements donnés ou reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avals, cautions et garanties donnés	0	0
Engagements d'achat de composants	1 576	3 113
Total	1 576	3 113

Au 31 décembre 2017, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements reçus significatifs.

5.8.2. NOTE 23 Soldes et transactions avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	2 682	3 197
Autres créances	5 414	5 323
Titres de participation & créances rattachées	2 751	2 450
ACTIF	10 847	10 970
Dettes fournisseurs / (Acompte)		
Autres dettes (comptes courant vis-à-vis des filiales)	2 891	5 544
PASSIF	2 891	5 544
	0	0
Autres achats et charges externes	310	4 494
Charges de personnel		
Charges financières	54	51
Autres charges exceptionnelles		
CHARGES	364	4 545
Chiffre d'affaires	7 182	11 488
Autres produits		
PRODUITS	7 182	11 488

Les soldes et transactions indiquées ci-dessus sont principalement liés à l'exécution de contrats de refacturations conclus entre la Société et ses filiales.

5.8.3. NOTE 24 Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2017, les charges constatées d'avance s'établissent à K€ 128 contre K€ 456 au 31 décembre 2016.

5.8.4. NOTE 25 Événements postérieurs

Le Conseil d'administration de la Société proposera à ses actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2018, d'établir à € 0,10 le dividende par action.

Aucun autre événement n'est identifié à la date de publication du présent rapport.

5.8.5. NOTE 26 Liste des filiales et participations

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<u>Filiales en intégration globale</u>											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	283	100%	49	49	0	0	9 582	894	4 079	
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	838	100%	53	53	0	0	2 052	94	0	
Netgem Mexico (USD)	12	751	100%	9	9	0	0	2 827	84	0	
Netgem @TV Ltd (GBP)	1	(190)	100%	1	0	0	0	18 454	1 853	0	
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(73)	100%	31	0	60	0	0	(7)	0	Comptes 2016
Connected Labs	126	(555)	100%	300	300	0	0	647	(607)	0	
<u>Participations</u>											
VITIS SA (EUR)	1 529	9 011	56%	2 340	2 340	0	0	7 414	(4 112)	0	1 ^{er} exercice comptable de 16 mois
Digitime SAS (EUR)	37	303	50%	19	0	0	0	413	(17)	0	En liquidation
Franchisés Videofutur (EUR)	na	na	na			na	na	na	na		

5.8.6. NOTE 27 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - factures non parvenues	7 322	6 809
Personnel - charges à payer	3 221	1 531
Charges sociales	588	301
État - charges à payer	103	121
Divers - charges à payer	82	364
Total	11 315	9 124

5.8.7. NOTE 28 Honoraire des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	ERNST & YOUNG AUDIT		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Netgem SA	83 000	80 000	53 000	50 000	136 000	130 000
Missions accessoires :						
Netgem SA						
Sous-total AUDIT	83 000	80 000	53 000	50 000	136 000	130 000
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
Sous-total CONSEIL	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
TOTAL GENERAL	84 200	82 100	54 200	52 800	138 400	134 900

5.9. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société Netgem,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Netgem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Généralités » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture par votre société.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Autres immobilisations incorporelles

<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Dans le cadre de l'affectation du mali de fusion généré lors d'opérations de croissance externe passées, des immobilisations incorporelles ont été constatées.</p> <p>Au 31 décembre 2017, la valeur de ces immobilisations incorporelles s'élève à M€ 4,4.</p> <p>La société n'ayant qu'un seul pôle d'activité, un seul groupe d'actifs a été retenu ; ces immobilisations incorporelles ont été allouées à celui-ci.</p> <p>La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce groupe d'actifs unique, incluant des immobilisations incorporelles figurant au bilan pour un montant de M€ 4,4, n'est pas supérieure à sa valeur actuelle et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des immobilisations incorporelles ont été affectées, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur actuelle et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.</p> <p>La valeur actuelle du groupe d'actifs est déterminée comme le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale. Comme indiqué dans la note 10, la valeur vénale du groupe d'actifs unique est déterminée par référence à la capitalisation boursière du groupe Netgem retraitée de la juste valeur des principaux actifs faisant l'objet d'un test de dépréciation séparé incluant les titres de participation dont Vitis.</p> <p>À ce jour, la valeur vénale étant supérieure à la valeur comptable du groupe d'actifs unique, la société n'a pas réalisé de calcul de la valeur d'usage.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en appréciant la définition du groupe d'actifs unique, • en appréciant la détermination de la valeur comptable des actifs concernés, • en examinant les éléments de calcul utilisé dans le cadre de la détermination de la juste valeur, • enfin, nous avons examiné que la note 10 de l'annexe donnait une information appropriée.

■ Impôts différés actifs

<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Un montant de M€ 4,3 est comptabilisé dans le bilan au titre des impôts différés actifs.</p> <p>Comme indiqué dans la note 15 de l'annexe, l'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de la société Netgem est établie sur la base d'une projection à quatre ans du budget 2018.</p> <p>La capacité du groupe à imputer à un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.</p>
------------------------------------	---

	<p>Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de la société Netgem au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la direction à cet égard.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.</p> <p>Nous avons analysé la cohérence de la méthodologie appliquée pour la reconnaissance des impôts différés comptabilisés avec les règles fiscales en vigueur à la clôture, notamment avec les taux d'impôt adoptés et les règles de limitation d'imputation des déficits imposables.</p> <p>Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan prévisionnel d'utilisation des déficits à cinq ans sur la base duquel le groupe a estimé la probabilité de recouvrement de ses actifs d'impôts différés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examinant la procédure d'établissement et d'approbation du dernier budget qui a servi de base aux estimations ; ▪ comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ; ▪ appréciant que la structure du compte de résultat utilisée dans l'établissement du budget est cohérente avec la structure de coûts actuelle de la société ; ▪ rapprochant la consommation des impôts différés de l'exercice au résultat fiscal ; ▪ faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

■ Titres de participation

<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de M€ 2,9 dont M€ 2,3, sont relatifs à la filiale Vitis. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalué sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui correspondent principalement à des éléments prévisionnels.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de Vitis constitue un point clé de l'audit.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de Vitis, la principale entité concernée, ▪ apprécier leur cohérence avec le budget établi sous le contrôle du comité de direction,

- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
- tester, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des prévisions de trésorerie retenue par la société.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations présentées dans la note 12 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Netgem par votre assemblée générale du 15 juin 2007 pour le cabinet ACEFI CL et du 24 mars 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ACEFI CL était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Mortkowitch

Isabelle Agniel

5.10. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Fast Forward

Personne concernée

Monsieur Olivier Guillaumin.

Nature et objet

Fournitures de prestations de conseil sur les sujets de convergence fixe/mobile, de nouveaux services de TV et de prestations d'assistance dans l'identification d'opportunités de développement.

Modalités

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 13 décembre 2012, a reconduit ladite convention autorisée préalablement par le conseil d'administration du 13 octobre 2009 pour une durée indéterminée, résiliable par l'une ou l'autre des parties sous couvert d'un préavis de trois mois.

La convention conclue entre les deux sociétés porte sur un montant annuel hors taxes de prestations d'un maximum de 50 000 euros.

Le montant facturé ou restant à facturer au titre de l'exercice 2017 par la société Fast Forward s'établit à 25 000 euros hors taxes.

2. Avec la société J2H

Personne concernée

Monsieur Joseph Haddad.

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 13 décembre 2012, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations de service autorisé par votre conseil d'administration du 21 janvier 2010, pour une durée indéterminée, résiliable par l'une ou l'autre des parties sous couvert d'un préavis de trois mois. Cet avenant vient formaliser le fait que la société J2H à travers M. Joseph Haddad fournira à la société des apports technologiques et stratégiques.

Aux termes de cette convention, la société J2H et à travers elle Monsieur Haddad assurera un support technologique et stratégique dans le cadre de l'élaboration de la roadmap Netgem et ce tant au niveau des équipements qu'au niveau des solutions logicielles. La société J2H percevra annuellement un montant de 110 000 euros hors taxes comme contrepartie financière à cet apport technologique et stratégique.

Le montant facturé ou restant à facturer au titre de l'exercice 2017 par la société J2H s'établit à 110.000 euros hors taxes.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018,

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Isabelle Agniel

6. Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	ERNST & YOUNG AUDIT		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	83 000	80 000	53 000	50 000	136 000	130 000
Filiales intégrées globalement	19 237	34 355	7 000	7 600	26 237	41 955
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	102 237	114 355	60 000	57 600	162 237	171 955
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
Sous-total CONSEIL	1 200	2 100	1 200	2 800	2 400	4 900
TOTAL GENERAL	103 437	116 455	61 200	60 400	164 637	176 855

7. Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures internes (ci-après « les Procédures »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Procédures (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 14 novembre 2017 et le 9 mars 2018 pour une durée de 6 jours avec un audit sur site le 6 février 2018.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

En plus de contrôles de cohérence sur l'ensemble des Informations RSE, nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : effectif total, embauches et licenciements, nombre d'heure de formations ;
- informations environnementales : la consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- informations sociétales : l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ; les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), pour les informations quantitatives, nous avons vérifié les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif que nous avons sélectionné en fonction des points suivants : activité, contribution aux indicateurs consolidés, implantation géographique et risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 74% et 100% des données sociales et 100% des données quantitatives environnementales et sociétales.

Enfin, nous avons apprécié la sincérité des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons ont été retenues en exerçant notre jugement professionnel. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Procédures.

Fait à Toulouse, le 9 mars 2018

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT
Président